

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(53^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 22 mai 1990

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. Immigration et Intégration. - Débat et déclaration du Gouvernement (p. 1585).

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information sur l'intégration des immigrés.

M. Michel Rocard, Premier ministre.

Rappel au règlement (p. 1593)

Mme Marie-France Stirbois, M. le président.

Reprise du débat (p. 1594)

M. Alain Juppé.

PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT

MM. Alain Juppé,
André Lajoie,
Jean-Paul Virapoullé,
Jean Le Garrec,
Daniel Colin.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 1608).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

IMMIGRATION ET INTÉGRATION

Débat et déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle un débat sur l'immigration et l'intégration et une déclaration du Gouvernement.

La parole est à M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information, commune aux six commissions permanentes de l'Assemblée, sur l'intégration des immigrés.

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, le 20 décembre 1989, avec l'accord de tous les groupes de notre assemblée, les commissions permanentes ont désigné trente-quatre de leurs membres pour former la mission d'information sur l'intégration des immigrés.

Je n'irai pas jusqu'à citer Saint-Exupéry : « Ils ne savaient pas que leur mission était impossible. C'est pour cela qu'ils l'ont réussie. »

Je dirai simplement que cette mission a travaillé, bien travaillé, dans la discrétion et le sérieux.

Réunie pratiquement chaque semaine, elle a débattu sans polémique, dans la sérénité, sans esprit de surenchère, de cette importante, délicate et essentielle question de société qu'est l'intégration des immigrés.

Nous avons tous ensemble beaucoup écouté, étudié et réfléchi. Nous nous sommes transportés sur le terrain. Sur la base des auditions de la mission, des travaux antérieurs de hauts fonctionnaires, tels M. Marceau Long ou M. Stéphane Hessel, d'anciens ou de nouveaux membres de notre assemblée - je citerai, entre autres, M. Michel Hannoun et M. Julien Dray - des observations et des expériences des membres de la mission qui, souvent, représentaient des régions où il y a beaucoup de travailleurs étrangers, telles que la région parisienne, le Nord et l'Est, j'ai présenté le 10 mai, non pas un rapport définitif, mais un rapport d'étape. Nos travaux, en effet, ne sont pas terminés et nous les poursuivrons.

Ce rapport, mes chers collègues, comprend quarante et une propositions concrètes qui devront se traduire dans la réalité, car nous n'avons pas l'intention - je sais que le Gouvernement ne la partagerait pas - de nous contenter d'avoir rédigé un rapport parmi d'autres.

Ces quarante et une propositions concrètes devront se traduire d'abord par des modifications administratives et réglementaires. Le Gouvernement a déjà mis en œuvre certaines d'entre elles, par exemple avec la modernisation des procédures de l'O.F.P.R.A.

Elles devront se traduire ensuite dans la loi cela, mes chers collègues, c'est d'abord notre affaire. Elles devront enfin, c'est inévitable, se traduire par un effort budgétaire important.

Mon rapport a été très longuement débattu le 10 mai.

J'appelle toute votre attention sur le compte rendu de cette réunion. Vous prendrez connaissance avec intérêt des remarques des uns et des autres et vous constaterez - j'insiste

sur ce point, à mon avis essentiel à l'orée de nos débats - qu'aucun membre de la mission n'a voté contre ces quarante et une propositions, contre ce plan d'urgence pour l'intégration.

J'entends dire ici ou là qu'il s'agirait d'un consensus. Non, ce n'est pas un consensus. Mais ce qui est certain, et j'en prends à témoin tous les membres de la mission, à quelque groupe qu'ils appartiennent, c'est que la grande majorité, bien plus de la moitié de ces propositions, ont reçu un accord unanime et que, sur les autres, il y a débat ou pas sur le fond, mais, ce qui est tout à fait normal, sur les modalités.

Nous avons ainsi prouvé, dans la discrétion de notre travail, qu'il était possible de débattre avec un esprit constructif de cette question de société. Qu'il me soit permis de souhaiter que le débat d'aujourd'hui soit aussi efficace. Il y va, mes chers collègues, de notre crédibilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Ce n'est pas parce que nous sommes en séance publique, parce que nous sommes sous l'œil des médias, que nous devons changer de position. En tout cas, ce ne sera pas le cas de votre rapporteur. (« Très bien » ! sur les mêmes bancs.)

Pour débattre sérieusement, il faut parler vrai.

Trop longtemps on a laissé, et on laisse encore, des idées fausses s'emparer du terrain.

Je voudrais tout d'abord exprimer avec force deux observations préliminaires qui sont, aux yeux de tous les membres de la mission, fondamentales.

Les mesures d'une politique d'intégration, qu'elles concernent le logement, l'éducation, la formation, etc., doivent bénéficier aux exclus, aux plus défavorisés, mais à tous les exclus, à tous les défavorisés qui vivent dans des conditions très difficiles.

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. Il y a parmi eux, c'est vrai, des étrangers, mais il y a aussi - j'allais dire : hélas ! - beaucoup de Français (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste*) et il serait dramatique qu'ils soient oubliés. C'est pourquoi toutes les mesures que nous avons proposées - je ne les énumère pas ; elles figurent dans mon rapport - concernent tous les exclus de la société. Elles ne sont pas, à part certaines d'entre elles, propres aux étrangers.

Deuxième observation, qui résume toute la philosophie du rapport, une philosophie commune à tous les membres de la mission : les mesures doivent s'appliquer aux seuls étrangers en situation régulière, conformément au principe d'égalité des droits, et des devoirs, et dans le respect des lois de la République, notamment de la laïcité, avec une exception pour les droits civiques, dont nous parlerons tout à l'heure. Parallèlement, tout doit être mis en œuvre pour lutter contre l'immigration clandestine et le travail clandestin et contre les employeurs de clandestins.

Parler vrai, mes chers collègues, c'est dire d'abord avec force que l'immigration n'est pas un phénomène nouveau. La France a été et sera toujours un pays d'immigration. Elle y trouve sa raison d'être culturelle et y a puisé, à certains moments de son histoire, ses forces économiques.

Je citerai ici le journal *La Patrie* qui écrivait, en 1896 : « Ils arrivent, telles des sauterelles, du Piémont, de la Lombardie-Vénétie, des Rornagne, de la Napolitaine, voire de la Sicile. Ils sont sales, tristes, loqueteux. Tribus entières immigrer vers le Nord où les champs ne sont pas dévastés, où l'on mange, où l'on boit, ils s'installent chez les leurs, entre eux, demeurant étrangers aux peuples qui les accueillent, travaillant à prix réduit, jouant tour à tour de l'accordéon ou du couteau. »

Il s'agissait, mes chers collègues, des Italiens. Ils ont aujourd'hui des descendants. Certains sont médecins, d'autres professeurs, prêtres, ou artistes.

M. Christian Estrosi. D'autres députés !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. Certains sont députés, d'autres, peut-être, sont ministres.

Notre histoire nous rappelle aussi que l'étranger n'est pas seulement un travailleur. Les Garibaldi père et fils combattirent aux côtés de la France en 1870 et en 1914. Plus de 35 000 combattants musulmans reposent dans nos cimetières. Le temps est-il si loin où un général polonais pouvait être aussi maréchal de France ?

Parler vrai, cela consiste à rappeler que le temps n'est pas si loin où l'économie française, pour sa reconstruction d'abord, son expansion ensuite, faisait venir, avec la bénédiction des pouvoirs publics, des dizaines de milliers de travailleurs étrangers. Dans le rapport, daté de 1953, de la commission « Emploi » du III^e Plan, on peut lire : « Le recours à l'immigration doit être considéré non pas comme un palliatif qui permettrait de résoudre quelques crises passagères, mais comme un apport continu, indispensable à l'exécution du III^e Plan. »

Il faut attendre les années 1974-1977 pour qu'une politique d'arrêt des flux de main-d'œuvre étrangère soit mise en place, politique qui ne fut malheureusement pas accompagnée à l'époque des moyens nécessaires pour une insertion des populations étrangères. Souvenons-nous de la démission, en juin 1974, du nouveau secrétaire d'Etat aux immigrés, M. André Postel-Vinay.

Parler vrai, c'est dire ensuite que, depuis 1982, le nombre total d'étrangers en France stagne globalement : quatre millions de personnes environ - je dis « environ », car les statistiques dans ce domaine ne sont jamais certaines - soit 7 p. 100 de la population totale. C'est le pourcentage des années 1930.

Il faut dire également que la France n'est pas le seul pays à accueillir sur son sol une forte population étrangère, bien au contraire. Sans vous infliger une série de chiffres, je dirai simplement que la Belgique compte près de 900 000 immigrés, l'Allemagne fédérale 4,5 millions, les Pays-Bas plus de 500 000, la Suède 400 000, la Suisse 900 000. Aujourd'hui encore, la Belgique ou l'Allemagne fédérale comptent un pourcentage plus élevé de populations étrangères que notre pays. Au Nord de l'Europe, les pays sans immigration ne sont pas la règle, ils constituent l'exception.

De la même manière, la forte croissance du nombre des demandeurs d'asile constatée en France depuis quelque mois - 30 000 en 1988 ; 60 000 en 1989 - frappe également bon nombre de pays européens : à cette même date, il y avait plus de 130 000 demandeurs en Allemagne fédérale et 30 000 en Suède, par exemple. Pour l'ensemble des pays européens de l'O.C.D.E., le nombre des demandes d'asile est passé de 75 000 en 1983 à 250 000 en 1988. Le chiffre est considérable.

Parler vrai, c'est dire aussi que la population étrangère installée sur notre territoire est loin de former une seule entité. Les communautés immigrées les plus nombreuses ne sont pas toujours celles que l'on croit. Si l'on interroge un Français dans la rue, il ne citera certainement pas en premier la population portugaise, pourtant la plus nombreuse avec 725 000 personnes, mais qui est sans doute l'une de celles qui posent le moins de problèmes. Viennent ensuite les Algériens, qui sont 725 000, les Marocains, 550 000, les Espagnols, les Italiens puis les Tunisiens.

Il faut dire ensuite ce que représente réellement dans notre pays la population immigrée. Autrefois, et notamment dans les années 1930 dont je parlais il y a quelques instants, l'immigré était un travailleur masculin, célibataire. A l'heure actuelle, la population immigrée est formée de jeunes, d'adultes actifs, de retraités. Cette population s'est, en outre, féminisée : les femmes représentent près de 45 p. 100 de la population étrangère totale, avec une fécondité qui tend, sur une longue période, à se rapprocher de la fécondité française.

Installées désormais depuis des années sur notre territoire, ces communautés entendent y rester. Si elle a pu apparaître dans le passé comme provisoire et liée à une situation économique plus ou moins conjoncturelle, l'immigration s'est aujourd'hui sédentarisée. Elle est désormais une composante permanente de notre vie sociale. L'aide au retour, sous quelque forme que ce soit, n'a jamais eu de succès. En cinq ans, de 1984 à 1989, l'aide publique à la réinsertion a concerné moins de 70 000 personnes : 30 000 travailleurs et

40 000 membres de leur famille. Elle ne devrait pas toucher plus de 1 000 personnes cette année. C'est donc un phénomène marginal.

Quant à l'immigration familiale, même si elle reste, à l'exception des demandeurs d'asile, la première source d'immigration en France, elle a connu depuis près de dix ans un recul sensible, passant de 47 000 personnes en 1982 à 30 000 en 1988.

Mais il faut dire que le débat actuel sur l'immigration n'est pas seulement une question héritée des années passées. Comme l'a souligné M. Jean-Claude Barreau, le problème est devant nous. L'immigration constitue un des défis politiques majeurs des années à venir. Il est faux de croire et de faire croire qu'on peut mettre fin à ce qui constitue une des caractéristiques essentielles de nos sociétés, la mobilité. S'il est possible, s'il est absolument nécessaire de maîtriser les flux migratoires - ils ont diminué en France des deux tiers depuis quelques années - il ne saurait y avoir d'arrêt complet de l'immigration. Ceux qui affirment le contraire savent qu'ils se trompent. Les mouvements internationaux de populations ne doivent pas étonner. C'est le contraire qui serait surprenant à une époque où le développement des moyens de transport et leur prix permettent de franchir des distances considérables.

D'ores et déjà, des pressions nouvelles se font jour en provenance de certains des pays de l'Est, comme elles se font jour depuis un certain temps en provenance des pays du Sud, de la Turquie et du sous-continent indien.

Dire vrai enfin, c'est expliquer clairement aux Français - et j'insiste sur ce point, car les membres de notre mission, quelle que soit leur appartenance politique, en sont également convaincus - que l'immigration n'est rien d'autre que le prix payé par les pays riches pour l'insuffisance de leur aide au tiers monde et que, en conséquence, l'aide au développement, loin d'être le gouffre budgétaire que certains dénoncent, constitue à terme la seule vraie solution à la question de l'immigration. Toutes les personnes entendues par notre mission ont mis l'accent sur ce point : tant que l'écart de croissance entre les pays pauvres et les pays riches, entre le Nord et le Sud persistera, voire s'accroîtra, le problème de l'immigration se posera. Nous pouvons reprendre en la modifiant une phrase célèbre : aider le Zambèze, ce n'est pas oublier la Corrèze !

Cette aide au développement, même si certains mécanismes peuvent en être améliorés pour être davantage orientés vers les préoccupations des pays d'accueil, a fait l'objet d'un large accord et elle doit être accrue.

Voilà, mes chers collègues, rappelée par un préliminaire peut-être un peu long, la philosophie qui a dicté ces quarante et une propositions, propositions qui, je le répète, n'ont pas fait l'objet de votes négatifs.

J'en arrive maintenant au concret, à l'immédiat. L'accord s'est fait sur la nécessité d'une politique active d'intégration dans un environnement de stabilisation des flux migratoires. C'est la trame générale de notre rapport. Je préciserai dans un instant ce qu'il faut entendre par tout cela, mais je voudrais d'abord souligner la grande continuité de cette idée simple : l'intégration dans un cadre de maîtrise des flux.

Présentant la politique du Gouvernement lors du dernier débat sur l'immigration qui a eu lieu le 6 juin 1985, Mme Georgina Dufoix disait : « Cette politique est fondée sur une idée simple : compte tenu de la conjoncture économique, nous ne pouvons pas accueillir davantage d'étrangers sur notre sol, mais nous devons, avec fermeté et détermination, nous efforcer de permettre à ceux qui vivent dans notre pays de s'y insérer dans les meilleures conditions possibles. »

Intervenant au nom du groupe du R.P.R., notre collègue Michel Noir indiquait : « L'histoire de notre pays montre qu'il s'est toujours enrichi de communautés étrangères qui, une fois installées, ont souhaité volontairement s'intégrer à notre nation. » Il ajoutait : « Notre communauté nationale s'est construite de la sorte, depuis des siècles, sur l'idée d'intégration. »

Dans un esprit de continuité, il y a donc eu un accord sur un certain nombre de mesures que je vais reprendre rapidement.

D'abord, il convient de mobiliser les flux migratoires. Cela implique une attitude ferme et des contrôles accrus en amont du phénomène migratoire, c'est-à-dire avant l'entrée dans notre pays. A cet égard, ne conviendrait-il pas que des instructions fermes soient données à nos consuls à l'étranger

pour qu'ils ne délivrent pas des visas touristiques à des hommes ou à des femmes - mais il s'agit essentiellement d'hommes - qui, manifestement, n'ont pas les moyens de faire du tourisme dans notre pays et qui viennent grossir le flux des travailleurs clandestins ? Il est également nécessaire - mais nous savons que c'est difficile - de renforcer les moyens de surveillance aux frontières.

La maîtrise des flux migratoires implique aussi de lutter contre tous les détournements de procédure, et en particulier contre les détournements du droit d'asile.

Le droit d'asile doit être appliqué dans notre pays.

M. Pierre Mezeaud. On en a parlé hier !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. Mais ce droit doit être mis en œuvre dans sa pureté originelle. Tout le droit d'asile, mais rien que le droit d'asile !

M. Pierre Mezeaud. Très bien !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. Comment ne pas approuver, monsieur le Premier ministre, les mesures que vous avez prises pour accélérer les procédures de l'O.F.P.R.A. ?

Il faut enfin, bien sûr, renforcer en aval la lutte contre l'immigration clandestine, en traquant les réseaux d'introduction et, éventuellement, en aggravant les sanctions contre les employeurs.

La législation doit être appliquée, monsieur le garde des sceaux. Nous avons ainsi voté un amendement, présenté par M. Soisson, qui permet, après ordonnance sur requête d'un juge, d'autoriser un officier de police à effectuer des perquisitions. Nous souhaitons que toutes les mesures votées soient mises en œuvre et que les parquets veillent à leur application.

Le travail clandestin, mes chers collègues, c'est, selon une estimation de l'I.N.S.E.E. datant de 1988, 750 milliards par an de chiffre d'affaires et 280 000 employés à temps plein !

La mission s'est demandée s'il fallait revoir la réglementation actuelle sur le regroupement familial. Je rappelle à l'Assemblée que le regroupement familial est un droit quasi constitutionnel qui a été consacré par l'arrêt G.I.S.T.I., rendu par le Conseil d'Etat le 8 décembre 1978. Il s'agit d'un principe général du droit qui découle du Préambule de notre Constitution de 1946 et du respect des conventions européennes des droits de l'Homme. Mais tout droit a ses limites et il faut concilier les exigences de l'ordre public et le droit à la protection sociale des étrangers et de leurs familles.

Un décret de 1976 pose certaines règles relatives à la durée de résidence, aux ressources - nécessité d'avoir l'équivalent du S.M.I.C. - et à la surface des appartements : 15 mètres carrés par couple plus 9 mètres carrés par enfant.

M. Pierre Mezeaud. Ces règles ne sont pas appliquées !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. En effet, tous ceux dont la circonscription accueille une importante population de travailleurs étrangers savent que ces règles ne sont pas appliquées.

M. Pierre Mezeaud. Elles ne le sont jamais !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. Il faut tendre à les appliquer, mes chers collègues, mais avec mesure. En effet, il ne faudrait pas créer un déséquilibre inverse qui ferait que des familles de Français se trouveraient dans des conditions de logement bien plus défavorables que des familles de travailleurs étrangers.

L'intégration n'est pas l'assimilation.

Il faut respecter, dans le cadre des lois de la République, l'identité culturelle de chacun. Et je dis bien « dans le cadre des lois de la République ». Une affaire récente a montré l'importance de ce point. En cette matière, c'est de la différence que naissent l'unité et la richesse. Et cela pose toute la question de l'islam en France sur laquelle nous avons longuement réfléchi.

L'islam n'est pas en soi un obstacle à l'intégration des immigrés musulmans. Toutes les personnes entendues sur ce sujet par la mission ont bien montré que les poussées d'intégrisme enregistrées ici ou là ne concernaient qu'une faible minorité, qu'un nombre limité de personnes encouragées par la situation de semi-clandestinité faite aujourd'hui en France à ce qui est déjà numériquement la deuxième religion du pays.

Il convient donc de favoriser - mais c'est une tâche difficile - l'organisation de l'islam et de permettre à ses adeptes de pratiquer ouvertement leur religion dans le respect du principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Il faut parallèlement poursuivre l'effort entrepris pour dégager un interlocuteur unique de l'islam au niveau national - et M. le ministre de l'intérieur s'emploie à cette tâche difficile - car il est préférable d'en avoir un seul que plusieurs, détachés en général par leur pays d'origine.

En même temps, il faut, sur le terrain, utiliser les procédures déjà existantes qui permettent aux collectivités, si elles le jugent utile, de favoriser la construction de lieux de culte.

L'intégration des immigrés n'est pas non plus le recours à la spécificité.

Certes, des mesures particulières immédiates en faveur des immigrés sont nécessaires. A cet égard, on a beaucoup parlé de la politique de l'accueil, de la politique du guichet, de la nécessité d'informer les arrivants sur leurs droits et sur leurs devoirs par rapport aux lois de la République, au besoin par des documents dans leur langue d'origine. Il faut - sans nécessairement convaincre dès le départ - informer les étrangers sur ce qui n'est pas permis dans notre pays. Il faut leur indiquer très clairement, par exemple, que l'excision et la polygamie sont interdites en France.

L'intégration des immigrés doit s'inscrire dans la perspective d'une politique globale de lutte contre les exclusions et se réaliser de plus en plus selon les règles du droit commun. Nous devons faire disparaître les procédures spécifiques.

L'intégration n'est pas l'assistance.

C'est pour cette raison que la mission s'est prononcée à l'unanimité contre la création d'un secrétariat d'Etat à l'intégration, d'un ministère de l'intégration ou d'un ministère des immigrés.

M. Jean-Louis Debré. C'est dur pour Harlem Désir !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. Elle a toutefois considéré qu'un ministère de la population pourrait se révéler utile à la condition qu'il ne se contente pas de coordonner l'action des autres ministères. Il devrait avoir sa compétence propre et reprendre à son compte des compétences dévolues actuellement au ministère de la santé et des affaires sociales, au ministère de la justice et au ministère de l'intérieur.

C'est également ce refus de la spécificité qui conduit à s'interroger sur le rôle du Fonds d'action sociale.

Le Fonds d'action sociale a toujours su depuis trente ans s'adapter. Il convient maintenant de le décentraliser et de réorienter ses activités.

Avec un budget égal à 1,2 milliard de francs, il subventionne près de 3 000 organismes. Ces subventions ont doublé depuis ces cinq dernières années. Nous estimons qu'il convient, pour le moins, de réorienter la politique de ce fonds, et nous savons, monsieur le Premier ministre, que le président que vous venez de nommer va s'y employer.

Pourquoi le Fonds d'action sociale a-t-il compétence pour le logement ? Cette compétence pourrait s'exercer dans un autre cadre. En effet, le logement, c'est le problème de tous et pas seulement celui des immigrés.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. En revanche, il faudrait que les subventions ne soient pas reconduites systématiquement tous les ans et qu'un contrôle soit exercé. Nombreux sont les membres de la mission à être favorables à une telle mesure, et ce quel que soit leur groupe. Il doit y avoir transparence, et parfois une nouvelle orientation.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. J'en viens aux procédures de naturalisation. Je le dis tout de suite : la mission d'information n'a pas examiné la réforme du code de la nationalité. En revanche, elle a estimé qu'il convenait d'accélérer et d'alléger les procédures de naturalisation. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mezeaud. Nous y voilà !

M. Pierre Métais. C'est indispensable !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. Pour la naturalisation, il n'y a pas, comme pour la demande d'asile, de « faux demandeurs ». En effet, pour les demandes d'asile, il y a des demandeurs estimables, que nous devons protéger et aider, mais il y a aussi des « faux demandeurs ».

Chaque année, bon an, mal an, il y a 20 000 demandes de naturalisation. Sur ces 20 000 demandes, 90 p. 100 sont acceptées, mais elles le sont après un « parcours du combattant administratif » qui est absolument inadmissible.

Il convient de reprendre sur ce point la proposition de M. Marceau Long. Lorsque l'avis des services préfectoraux est favorable, un projet de décret préparé au niveau départemental doit être adressé directement aux services du Premier ministre avec une copie au ministère des affaires sociales et si, dans un délai de trois mois, ce dernier n'a émis aucune observation, le décret doit être signé.

M. Guy Lengagne. Très bien !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. En revanche, lorsque les services préfectoraux donnent un avis défavorable, il faut conserver la procédure actuellement en vigueur.

J'en viens maintenant à un problème d'actualité : le droit de vote.

C'est une question qui a été posée à maintes occasions devant la mission, d'autant qu'en 1993, notre pays, dans le cadre des directives de la Communauté européenne, devra sans doute inscrire dans notre législation le droit de vote, pour les ressortissants des Etats membres. Je rappelle qu'en 1983, il y a eu un vote au Parlement européen...

M. Jean Beaufile. Eh oui !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. .. et que, à cette occasion, 240 députés européens - contre 50 et 13 abstentions - se sont prononcés en faveur du droit de vote aux élections locales pour les ressortissants de la Communauté européenne à partir de 1993.

M. Jean Beaufile. Très bien ! Il faut le rappeler !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. A titre personnel, il me paraît important de rappeler une réflexion du Président de la République dans sa *Lettre à tous les Français*. Je vais la citer sans commentaire, mais chaque mot compte :

« Quant à l'immigré en situation régulière, pourvu d'une carte de séjour et d'un contrat de travail, il est normal qu'il soit traité, sous tous les aspects de sa vie professionnelle et personnelle, salaire, conditions de travail, protection sociale, école pour les enfants, etc., comme le sont les travailleurs français. La Grande-Bretagne, la Hollande, les pays scandinaves sont même allés jusqu'à reconnaître à leurs immigrés un droit de regard - par le vote - sur des décisions politiques locales ou nationales. Même si je sais » - M. Mitterrand s'adresse aux Français - « que vous êtes dans votre grande majorité, hostiles à une mesure de ce genre, je déplore personnellement que l'état de nos mœurs ne nous la permette pas. »

M. Philippe Séguin. *Deo gratias !*

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. Le rapport de la mission d'information ne contient pas de proposition pour le droit de vote. J'ai cependant noté que ce droit pouvait être conçu comme un élément essentiel d'une intégration pleinement réussie. Aussi, est-il nécessaire, dans l'immédiat, d'encourager les initiatives de toutes sortes prises sur le terrain par les municipalités pour associer, d'une manière ou d'une autre, les personnes de nationalité étrangère à la vie quotidienne de la cité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est cet effort pédagogique qui facilitera, le moment venu, l'instauration du droit de vote des étrangers aux élections municipales. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Christian Estrosi. C'est scandaleux !

M. Charles Ehrmann. « Dieu » a changé !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la commission d'information. L'intégration, c'est l'égalité des droits et donc, dans de nombreux domaines, le refus des discriminations qui existent encore aujourd'hui.

Dans le domaine du logement, nous faisons neuf propositions.

Il convient, comme l'ont dit notamment M. Dauge et M. Castro, de « casser la mécanique » et de « rejeter la ghettoïsation », les maires et les préfets ayant dans cette politique un rôle de tout premier plan.

Garantir le droit à la ville pour tous - je dis bien pour tous ; donc pour les étrangers et pour les Français - implique un accroissement sensible de l'offre du logement social ainsi qu'une meilleure répartition des logements sociaux entre les communes, à l'intérieur des communes et plus encore entre les communes d'une même agglomération. Et je salue à cette occasion la présence du ministre du logement, M. Besson, qui, par sa loi, a donné aux préfets les pouvoirs qui leur sont indispensables en la matière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Une autre question a porté sur l'aide personnalisée au logement.

Nous estimons, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, que cette aide a des effets pervers. En effet, un ménage avec deux enfants qui perçoit l'aide personnalisée au logement, perd le bénéfice de celle-ci lorsque ces deux enfants deviennent majeurs et même si ceux-ci sont au chômage. Les imperfections de l'aide au logement ont été dénoncées aussi bien par le maire d'Aubervilliers, M. Ralite, que par le maire du XIII^e arrondissement de Paris. Plutôt que de revoir le dispositif de l'aide personnalisée au logement, ne vaudrait-il pas mieux la supprimer carrément et la remplacer par une autre aide qui pourrait être une aide à la pierre ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Il est nécessaire aussi de réhabiliter certains foyers de travailleurs.

Dans le domaine de l'emploi, la philosophie est claire. Il faut s'acheminer, dans toute la mesure du possible, vers la suppression des discriminations dans le secteur privé. Certes, il est des professions qui ne sont pas accessibles aux étrangers - je pense aux officiers publics ministériels -, mais faut-il une autorisation spéciale pour qu'un étranger puisse exercer la profession d'exploitant agricole ou celle d'entrepreneur de spectacles ?

Il convient également d'aménager l'accès aux emplois du secteur public et nationalisé en recherchant une plus grande cohérence de la réglementation. A cet égard, je ne vous citerai qu'un seul exemple : celui de l'enseignement. En ce domaine, la situation est pratiquement ubuesque. Dans l'enseignement supérieur, la liberté est totale : c'est une coutume. Par contre, dans l'enseignement secondaire, beaucoup de fonctions ne sont pas accessibles aux étrangers, alors qu'il y a des manques dans certaines disciplines, je pense en particulier aux mathématiques ; à l'heure actuelle, nous employons des maîtres auxiliaires embauchés au plus pour une durée d'un an et qui, à la fin de leur contrat, reçoivent d'une main leur feuille de paye du ministère de l'éducation nationale et de l'autre, une lettre de l'administration les informant qu'ils vont bientôt être expulsés.

Cette situation est totalement aberrante et il convient d'ouvrir progressivement le secteur public aux étrangers.

Dans le domaine de la protection sociale, il n'y a aucun problème pour les prestations d'assurance qui sont liées aux cotisations. La situation actuelle est juste : celui qui paye les cotisations et qui est un travailleur en situation régulière reçoit les prestations.

Le problème concerne les autres prestations sociales.

M. Toubon, membre de la mission, a reconnu que « le fait que les immigrés durablement établis en France contribuent à financer par leurs impôts les prestations de solidarité devrait suffire à leur ouvrir le droit à ces prestations sans restriction. » (« Très bien ! » sur les plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Il a ajouté : « En revanche, les étrangers de passage ne satisfaisant pas à une condition de durée de résidence ne devraient se voir reconnaître qu'un droit au minimum de subsistance, afin d'éviter que notre système social n'incite à l'immigration clandestine ».

Je pourrais citer le Conseil constitutionnel qui, par sa décision de janvier 1990, a estimé que l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité devait être attribuée aux travailleurs étrangers en situation régulière. Il en va de même de

l'allocation aux adultes handicapés, de l'allocation aux vieux travailleurs salariés, de l'allocation aux vieux travailleurs non salariés et de l'allocation aux mères de famille.

Nous proposons donc, avec l'accord des membres de la mission, de supprimer la condition de nationalité, qui pourrait être remplacée par une seule condition : celle de la durée de résidence. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Par ailleurs, plus d'un million de jeunes étrangers sont scolarisés par l'éducation nationale, soit 9 p. 100 de l'effectif. Ceux qui sont dans le primaire réussissent moins bien que leurs camarades français. Dans le secondaire, le mouvement est inverse.

Les filières sont nombreuses mais nous pensons qu'il convient d'accroître l'efficacité des classes d'accueil - moins d'élèves par classe -, de renforcer le rôle et les moyens des centres de formation et d'information, d'accroître les moyens, notamment en personnels, alloués au soutien scolaire des jeunes en difficulté. C'est le problème des zones d'enseignement prioritaires. Mais nous nous sommes aperçus, en nous rendant sur place, que la répartition des Z.E.P. n'était pas très juste. Ainsi, il n'y en a pas à Aubervilliers. Nous estimons que l'appellation devrait être modifiée car, très souvent, les parents français demandent des dérogations - ils ont tort - afin que leurs enfants n'aillent pas dans les Z.E.P., au motif qu'il y aurait trop d'élèves étrangers.

J'en arrive à l'enseignement des langues et cultures d'origine. Nous avons découvert que cet enseignement ne dépendait pas de l'éducation nationale mais d'accords bilatéraux entre la France et les pays d'origine.

M. François d'Aubert. Tout le monde le sait !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. Ces accords devraient être dénoncés. L'enseignement des langues étrangères devrait s'exercer sous la tutelle de l'éducation nationale et, dans le secondaire, les langues étrangères quelles qu'elles soient devraient être enseignées sans qu'un enseignement particulier soit consacré aux langues d'origine. Par exemple, l'arabe serait enseigné comme langue étrangère et, bien entendu, cet enseignement serait accessible aux Français comme aux étrangers.

Nous avons insisté sur l'égalité des droits pour les femmes immigrées, égalité primordiale au regard des principes que je rappelais tout à l'heure. Là aussi, il serait nécessaire de réviser certaines conventions bilatérales. Qui de nous se souvient qu'il a, en 1983, autorisé la ratification d'une convention franco-marocaine aux termes de laquelle - article 9 - un couple de Marocains, marié au Maroc mais vivant en France et en instance de divorce, peut invoquer la loi marocaine ? Ainsi, les tribunaux français - notre collègue François Colombat a beaucoup étudié cette question - peuvent, alors que c'est contraire à notre ordre public, retenir la répudiation sur notre territoire. Ce n'est pas acceptable. Ces conventions doivent être revues.

M. François d'Aubert. Vous avez voté celle de 1983 !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. Vous aussi !

La lutte contre le racisme est un élément inséparable de l'action en faveur de l'intégration des étrangers dans notre pays.

Je soulignerai enfin l'importance de l'aide au développement des pays d'origine. Comment ne pas évoquer aussi la nécessité d'harmoniser les politiques d'immigration dans le cadre de la Communauté européenne, en particulier pour l'intégration des migrants, l'organisation du marché du travail et de l'emploi, la lutte contre l'emploi clandestin et le travail irrégulier ? Il faudrait instituer un observatoire européen de l'immigration qui, à partir d'informations statistiques harmonisées, ce qui n'est pas le cas actuellement, pourrait proposer une politique communautaire coordonnée de l'immigration.

L'accord de Schengen, qui tend à la suppression progressive des contrôles aux frontières communes des Etats, ne doit-il pas préfigurer une politique commune des contrôles frontaliers, visas, droits d'asile, régimes de séjour des étrangers ?

Ma certitude, c'est que le Gouvernement, qui a déjà pris des mesures essentielles - je pense à l'O.F.P.R.A., au Haut conseil de l'intégration, au comité interministériel, au secrétariat général - doit poursuivre ses efforts et les accentuer.

Ce rapport, mes chers collègues n'est pas exhaustif. Vous lirez ses quarante et une propositions. Elles prévoient des réformes réglementaires. A vous, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, de les mettre en œuvre. Elles prévoient des réformes législatives. Au Gouvernement de déposer des projets, aux députés de faire des propositions.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information. Je pense avoir résumé l'esprit dans lequel nous avons travaillé, sans polémique, avec sérieux, dans le concret, loin du bruit, loin de la rue, en allant sur le terrain, en réfléchissant, en auditionnant.

Reste une question que je n'aborde pas aujourd'hui, une question de bon sens que nous nous posons tous, que se posent tous les Français : combien va coûter cette politique d'intégration ?

Combien vont coûter ces mesures qui, pour l'immense majorité d'entre elles, concernent tous les Français démunis et tous les exclus ?

Elles coûteront cher. Il faut savoir si nous avons le courage et si nous prenons la responsabilité d'en accepter le prix. Sinon, quel sera pour nous tous le coût social, le coût politique d'une intégration qui ne serait pas réussie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - M. Bernard Stasi applaudit également.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Marchand, pour votre rapport.

Mme Marie-France Stirbols. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Plusieurs députés du groupe communiste. Assis !

M. le président. Je vais d'abord donner la parole à M. le Premier ministre. Vous pourrez ensuite faire votre rappel au règlement.

Mme Marie-France Stirbols. Merci !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la France s'est réveillée à Carpentras avec un goût de cendres dans la bouche. (« Oh ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Jean-Louis Debré. A cause de vous ! Vous l'aviez endormie !

M. le Premier ministre. Il y avait donc pire que les attitudes racistes, pire que le déni de mémoire, il nous a fallu découvrir l'horreur des sépultures violées, le supplice infligé aux morts. Cette transgression inouïe nous a laissés en état de choc. Mais le soulèvement civique des Français face à l'horreur nous donne des raisons d'espérer.

Partout en France, des jeunes et des moins jeunes, des citoyens de toutes conditions, de toutes confessions et de toutes idéologies se sont levés presque instinctivement pour faire barrage.

Ce sursaut national, s'il emprunte aux meilleures traditions de la France dont nous sommes fiers, nous crée à nous, hommes et femmes politiques, des responsabilités particulières.

Certes, on n'abolira pas en quelques semaines un climat délétère fait de peurs irrationnelles habilement exploitées, de fantasmes nourris par des données sciemment déformées, d'exaspérations individuelles, sensibles aux discours insidieux sur l'exclusion. Il y faudra du temps, une mobilisation continue des consciences politiques et morales, bref il faudra au quotidien et en actes faire vivre nos valeurs.

Notre responsabilité ici, Gouvernement et Assemblée nationale réunis, est de nous accorder non pas nécessairement sur la totalité des politiques mais à tout le moins sur les données du problème, sur une méthode, une démarche, je dirais presque une éthique du bien public.

M. Jean-Louis Debré. Ça fait dix ans que vous soufflez sur le feu !

M. le Premier ministre. Nous devons cela à nos concitoyens, pour que le soulèvement civique perdure, diffuse et s'approfondisse.

Cette exigence de vérité s'applique d'abord à la question de l'immigration. Même s'il existe des connexions, celle-ci demeure distincte de la question du racisme, avec laquelle il ne faut ni la confondre ni opérer l'amalgame. Aujourd'hui, j'entends vous parler d'immigration et d'intégration, et de cela seulement.

Pourquoi le cacher, nous avons tardé à prendre la mesure des frustrations qui s'accumulaient,...

M. Jean-Louis Debré. Ça, c'est vrai !

M. le Premier ministre. ... nous avons trop parié sur l'efficacité - au demeurant réelle - de nos dispositifs d'intégration, et nos hésitations ont pu brouiller le message de la France vers les pays d'émigration.

Notre débat d'aujourd'hui ne peut avoir de sens qu'à condition d'envisager le passé, le présent et l'avenir de notre pays.

La France vient de loin. Notre nation est une création continue de l'histoire.

Au départ, ne se trouvaient pas « nos ancêtres les Gaulois » mais des ethnies aux noms bien oubliés, souvent hostiles les unes aux autres, avec leurs croyances, leurs traditions, leurs coutumes, des communautés linguistiques ne se comprenant qu'avec difficulté, des catégories différenciées par leurs statuts juridiques, souvent héréditaires.

Mme Marie-France Stirbois. Et la civilisation ?

M. le Premier ministre. Nous connaissons le lent travail de regroupement opéré au cours des siècles. L'identité de la France s'est forgée continuellement dans un « double creuset », par l'apport de populations différentes, jugées souvent inassimilables au départ, et par l'influence de valeurs de plus en plus communes.

La Révolution française a représenté, à la fois, le couronnement d'une évolution et une rupture. Elle a fait de notre nation, avant tout, l'expression d'une volonté de vivre ensemble. « La loi », dit l'article VI de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, « est l'expression de la volonté générale. (...) Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ».

M. Jean Brocard. Ce sont les rois qui ont fait la France !

M. le Premier ministre. Cette conception de la nation a permis de faire coexister les particularismes dans un même statut juridique, celui du citoyen, avec un ensemble de droits et de devoirs.

La construction historique de la France ne s'est pas arrêtée pour autant. La nation française est loin d'être un tout achevé à la fin du XVIII^e siècle.

Tout au long des deux derniers siècles, en effet, la France a été fort peu une terre d'émigration et beaucoup un pays d'immigration.

De grandes vagues d'immigration ont ponctué notre histoire récente, dans les années 1880 avec les travailleurs belges et italiens, dans l'entre-deux-guerres avec les ouvriers polonais, les réfugiés espagnols, dans les années 1950 et 1960 avec les travailleurs maghrébins et indochinois.

Elles ont toutes correspondu à un appel de l'industrialisation. Les patronats successifs ont tous organisé les transferts de main-d'œuvre qu'ils estimaient nécessaires. L'immigration s'est ainsi inscrite dans une réalité économique. Elle a correspondu au mode français de développement économique.

Aujourd'hui, pour peu que l'on remonte aux arrière-grands-parents, un Français sur trois est d'ascendance étrangère.

L'intégration s'est donc réalisée. Les discriminations liées à l'origine ont pu être peu à peu surmontées. La France ne présente pas le visage d'une société faite de communautés juxtaposées.

Les immigrés, belges, polonais, italiens, espagnols, portugais, maghrébins, en deux ou trois générations sont devenus peu à peu des citoyens français, qui ont fait leurs valeurs de la France. Et ils l'ont souvent prouvé dans les épreuves qui ont déchiré notre pays, depuis les tranchées de la première guerre mondiale jusqu'aux maquis de la Résistance.

Nous le devons évidemment, pour une bonne part, à la force des valeurs républicaines, à notre conception laïque de l'Etat. Ces valeurs n'auraient cependant pu jouer ce rôle sans l'existence d'institutions comme l'école et la circonscription, sans le rôle des églises, sans l'action des partis politiques et des syndicats.

Mais il ne faut pas mythifier le passé, les difficultés du présent ne doivent pas occulter celles d'hier. L'intégration s'est faite, mais elle a toujours été difficile.

Il a fallu que les immigrés supportent des humiliations, consentent les efforts que demandait l'intégration. Au quotidien, celle-ci a été tissée de multiples incompréhensions, d'une foule de petits heurts entre les populations qui ont fait la France. Les tensions ont été parfois vives. Nous nous devons de rappeler les émeutes contre les ouvriers italiens à la fin du siècle dernier, la xénophobie violente des années trente, les attentats contre les Maghrébins récemment.

Mais, encore une fois, pour ces vagues précédentes, l'intégration s'est faite. La France a su trouver dans ses valeurs, dans ses institutions, la capacité de demeurer elle-même.

Rien d'étonnant, donc, que la question de l'immigration ait souvent cristallisé les divisions politiques. Le débat politique a vu, de manière récurrente depuis le fin du siècle dernier, s'affronter deux conceptions de la nation, qui ne recourent pas la distinction entre la gauche et la droite.

D'un côté - tellement majoritaire qu'il n'est pas toujours assez vigilant - un patriotisme ouvert, fondé sur la conviction que la France n'était elle-même que lorsqu'elle assumait pleinement son message universaliste, marqué par la confiance dans le progrès démocratique.

De l'autre côté - très minoritaire mais constant - un nationalisme étroit et fermé, obsédé par l'image du déclin, déclin de la pensée, de la démographie, de la puissance, nationalisme d'exclusion tourné principalement vers la recherche de l'ennemi intérieur, faisant inévitablement de l'autre, particulièrement de l'étranger, le bouc émissaire des incertitudes du présent, coagulant et exploitant les sentiments de gêne, d'énerverment, d'irritation qui existent dans la vie quotidienne pour faire du racisme un principe plus ou moins voilé d'application générale.

Nous savons tous où cela peut conduire, où cela a conduit. Et aux heures douloureuses de l'occupation, trop de ceux qui revendiquaient le monopole du sentiment national ont consenti le plus grand des abandons nationaux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Aux heures actuelles, plus heureuses, de la construction européenne, ce sont ceux qui n'ont à la bouche que le mot « national » qui donnent une image détestable de la France ! (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Nous devons aujourd'hui assurer le triomphe de la conception républicaine, ouverte, de la nation, celle qui assure des droits pour chacun et fait accepter des devoirs pour tous.

M. François Loncle. Très bien !

M. le Premier ministre. « Il n'y a qu'une histoire de France ! », disait le général de Gaulle en 1964, et l'immigration fait partie de cette histoire.

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. le Premier ministre. L'intégration, qui est seule conforme au génie français, demande un effort de la population accueillante et une volonté de la population accueillie pour surmonter les difficultés réelles de la cohabitation.

Il revient aux responsables politiques, aux élus de la nation d'exprimer clairement les termes du contrat d'intégration : la collectivité nationale doit reconnaître aux résidents d'origine étrangère des droits, dont il faut assurer la réalisation effective, mais ceux-ci doivent assumer tous les devoirs de la règle commune.

Nous devons affronter les réalités d'aujourd'hui en ayant présents à l'esprit les enseignements de notre histoire. Ils nous indiquent où est le chemin, où sont nos ressources et nos moyens. Pour mettre en œuvre une politique cohérente, il faut y ajouter un diagnostic exact sur notre présent.

Le fait majeur, qui domine les problèmes que nous rencontrons, tient à ce que la France n'est plus une terre d'immigration. Nous ne pouvons plus, en effet, recevoir un flux massif et incontrôlé sans que cela n'hypothèque gravement et tout ensemble d'abord l'équilibre social de la nation, ensuite les

chances d'intégration des étrangers installés, enfin l'avenir même de nouvelles vagues d'arrivants et des pays d'où ils viennent.

Mme Marie-France Stirbols. Ils viennent toujours du Sud ! Quelles mesures proposez-vous pour arrêter l'immigration ?

M. le Premier ministre. Il reste que notre structure économique crée cependant toujours un appel pour un travail peu qualifié dans certains secteurs économiques. Et les réalités démographiques mondiales font que la pression des flux migratoires en provenance de diverses parties du monde est forte. Notre effort doit donc porter sans aucun doute sur une maîtrise accrue des flux migratoires.

Vous y insistiez à l'instant, monsieur le rapporteur, et vous savez notre accord.

L'effort a déjà commencé. Dans le débat, nous confronterons sans doute les perspectives de nouvelles mesures en attendant même de connaître le plein effet de celles qui sont déjà prises.

Nous sommes par ailleurs à un moment toujours critique qui marque la fin de la vague d'immigration des années de la croissance, celui où la seconde génération, tiraillée entre son milieu d'origine et les principes et les habitudes du pays d'accueil, doit s'intégrer. Elle entre, alors, en friction avec d'autres catégories de la population, dans les écoles, dans le logement, dans le travail.

La dominante maghrébine dans cette génération fait penser que l'intégration se fera plus difficilement encore que pour les vagues précédentes. C'est oublier que les mêmes doutes, rappelés tout à l'heure par M. le rapporteur, ont été exprimés à propos des Polonais et des Italiens.

Mme Marie-France Stirbols. Cela n'a rien à voir !

M. le Premier ministre. Les difficultés tiennent le plus souvent plus au cumul des handicaps sociaux, culturels, linguistiques, qu'aux coutumes ou à la couleur de la peau.

Il dépend en bonne partie de nous que ces handicaps soient réduits pour que le cycle de l'intégration ne soit pas interrompu d'une génération à l'autre et que les tensions dans notre société soient limitées.

Mais nous sommes également à la veille, si nous n'y prenons garde, d'une nouvelle vague massive, venant d'un Sud plus lointain, d'un Est plus incertain. Et, je le dis clairement, cette vague doit être endiguée. Elle doit être endiguée par tous les moyens à la fois raisonnables, efficaces et utiles, en conjuguant l'aide au tiers monde sous toutes ses formes et en renforçant partout et constamment la maîtrise de nos propres frontières et, plus généralement, de celles de la Communauté européenne.

M. Rudy Salles. Que n'avez-vous agi plus tôt !

M. le Premier ministre. C'est justement pour assurer le respect de nos valeurs et pour préserver efficacement la dignité des étrangers eux-mêmes régulièrement présents en France que nous ne devons en accueillir qu'autant que nous pouvons en intégrer. Et nous sommes fort avancés en ce domaine.

A partir de ces constats, nous devons affirmer les principes qui conduisent et continueront d'inspirer la politique de notre pays.

Le rapport dont nous discutons aujourd'hui contient un certain nombre de propositions que son auteur a rappelées voilà quelques instants.

Le travail accompli par la mission est exemplaire, et je tiens ici à remercier très vivement son président et tous ses membres.

Exemplaire, parce que vous avez tous souhaité à juste titre que l'on débattenne à partir non d'un train de mesures gouvernementales, mais d'un travail conjoint et approfondi du Parlement.

Exemplaire encore, parce qu'il est parti du concret et non pas des symboles, moins encore des fantasmes.

Exemplaire aussi, parce que tous les membres de la mission, à quelque groupe qu'ils appartiennent, ont cherché ce qui pouvait les rassembler plutôt que de céder à la facilité des divisions rituelles.

Exemplaire enfin, parce que nous disposons grâce à eux d'une base solide de discussion et de décision.

Ces exemples-là, nous devons les suivre et nous en inspirer. Et je précise tout aussitôt que j'accueille avec un préjugé très favorable chacune des quarante et une propositions du rapport, que le Gouvernement fera sans doute siennes, quitte à les préciser et à les compléter à la lumière, notamment, du débat d'aujourd'hui. Nous savons que cela sera coûteux mais aussi que la sérénité de l'avenir de notre pays est en jeu dans cette affaire.

Cela signifie, en premier lieu, que nous ne devons pas faire comme si rien n'avait été accompli jusqu'à présent.

Je ne ferai pas l'injure aux gouvernements qui nous ont précédés de croire qu'ils sont restés inertes.

M. Pierre-André Wiltzer. Si, si !

M. le Premier ministre. Nous non plus, évidemment !

Refolements aux frontières, réforme de l'O.F.P.R.A., répression du travail clandestin,...

M. Jean-Louis Debré. Suppression de la loi Pasqua !

M. le Premier ministre. ... tout cela commence à produire des effets tangibles.

Contrairement à une idée reçue, il y a bien d'autres problèmes que nous savons traiter. Tous, ici, vous avez l'expérience de ces actions continues, opiniâtres et couronnées de succès encourageants dans des lieux mêmes où les problèmes étaient les plus aigus.

Cela concerne des municipalités de toutes couleurs politiques, et nous avons donc un intérêt commun à montrer que des solutions existent déjà en partie car nous savons tous à qui profite exclusivement l'idée fautive selon laquelle ces problèmes seraient sans solution.

Il reste, d'une part, que ces solutions exigent toujours du temps et, d'autre part, qu'on doit inlassablement chercher à les améliorer, à les compléter, à les accélérer, et tel est l'objet du débat d'aujourd'hui.

Mais commençons au moins par prendre acte des réussites qui sont celles de tous plutôt que de les passer sous un silence qui profite indûment à un seul.

Ce débat doit nous permettre d'évoquer tous ces aspects et j'en attends beaucoup. J'en attends de la clarté, du dialogue et des convergences que j'espère pouvoir identifier en répondant tout à l'heure aux divers orateurs, et sur l'ensemble des éléments concrets qui seront évoqués au cours de ce débat.

Mesdames, messieurs les députés, nous le savons tous, ce débat n'est pas législatif. Il ne peut donc aujourd'hui se conclure ici par des décisions ayant un caractère juridique. Mais il peut créer l'état d'esprit propice à l'action consensuelle et dépassionnée qu'exigent l'importance et la gravité du sujet.

Nous sommes prêts à parler...

M. Rudy Salles. De rien du tout !

M. le Premier ministre. ... de tout, loyalement, sérieusement, sereinement.

M. Jean-Yves Chamard. Quelles sont vos propositions ?

M. le Premier ministre. Vous venez de les entendre. Le rapporteur...

M. Jean-Yves Chamard. Je parle des vôtres !

M. le Premier ministre. Je viens de faire état de mon accord de principe avec les quarante et une mesures du rapport. Je vous répondrai sur l'ensemble tout à l'heure, mais il n'y a pas de propositions sans cadrage, cadrage que je suis en train de vous proposer (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Yves Chamard. Nous attendons des propositions du Gouvernement !

M. le Premier ministre. Cela vient ! Vous en avez déjà beaucoup ! Ne soyez pas si impatients ! Pourquoi piaffez-vous ?

M. Hubert Falco. Quelle langue de bois !

M. le Premier ministre. Nous espérons trouver chez tous une bonne volonté équivalente. La majorité s'est montrée prête, courageusement, à faire une partie du chemin. Mais, de grâce, qu'on ne lui demande pas, comme gage de sa bénévolence, de commencer par s'aligner en tous points sur les positions de l'opposition ! Cela ne s'appellerait pas débattre,

mais prétendre imposer, et je ne crois pas raisonnable l'attitude consistant à inventer chaque jour de nouveaux prélabes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. L'inverse est vrai !

M. Robert-André Vivien. C'est pauvre en applaudissements ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le Premier ministre. Et si je ne les souhaitais pas, monsieur Vivien, pour assurer votre propre sérénité ? (*Sourires.*)

M. Robert-André Vivien. Je leur reproche de ne pas vous applaudir ! Vous n'allez tout de même pas me le reprocher !

M. le Premier ministre. On a beaucoup parlé à propos de tout cela du droit de vote des étrangers aux élections locales. Tout le monde sait que les socialistes l'ont inscrit au nombre de leurs espérances comme aboutissement d'une intégration pleinement réussie, mais nous n'en sommes certes pas là. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Arthur Paecht. On le sait !

M. Gérard Chasseguet. Ça fera un échec de plus !

M. le Premier ministre. Tout le monde doit se rappeler également - les phrases viennent d'être citées par M. le rapporteur - que le Président de la République lui-même, dans sa *Lettre à tous les Français* (« Ah ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française) affirmait son souhait de voir la chose se faire un jour, mais prenait acte, quitte à le déplorer, de ce qu'une grande majorité des Français y est hostile.

Pour ma part, je m'en suis toujours tenu à cette ligne. Et sans même exciper du préalable constitutionnel, sans m'arrêter aux obstacles politiques pourtant évidents, j'ai adhéré au constat de la *Lettre à tous les Français*.

M. Jean-Yves Chamard. Heureusement !

M. Gérard Chasseguet. C'est la meilleure !

M. le Premier ministre. C'est d'ailleurs ce qui rend singulier qu'on ait pu me demander de renoncer à évoquer un projet que je n'évoque jamais moi-même, connaissant les réactions disproportionnées qu'il entraîne.

M. Jean-Claude Lefort. C'est un désaveu !

M. le Premier ministre. Les uns pensent que le droit de vote aux élections locales, que plusieurs pays européens accordent aux étrangers, finira un jour par s'imposer en France. D'autres, au contraire, le jugent intrinsèquement illégitime. Nul ne doit exiger de quiconque qu'il renonce à ses convictions. Mais tous, nous pouvons laisser à l'histoire le soin de les départager.

En revanche, je ne verrais que des avantages à avancer dans le sens proposé par Philippe Marchand en matière de naturalisation, non pour restreindre ou élargir, mais simplement pour améliorer sensiblement l'existant. J'observe d'ailleurs que la commission présidée par M. Marceau Long avait, comme celui-ci l'a rappelé dans une interview publiée ce matin, beaucoup plus insisté sur ce genre de mesures que sur la réforme, très discutable et somme toute secondaire, du code de la nationalité. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Un député du groupe socialiste. C'est vrai !

M. le Premier ministre. Pour en revenir au droit de vote des étrangers, je suis bien décidé, en ce qui me concerne, à ne pas plus en parler demain que je ne l'ai fait hier. Et j'apprécie à sa juste mesure l'effort réalisé par les instances du parti socialiste pour s'engager officiellement dans la même voie, quitte à affronter à ce propos quelques difficultés qu'il saura surmonter.

Dès lors, il ne dépend plus que de vous de faire quitter à ce thème le devant de la scène.

Pour le reste, que je crois plus important, il y a deux scénarios possibles.

Premier scénario : les intérêts politiques à court terme l'emportent. Malgré l'importance du problème, chacun cherche avant tout à prendre le pas sur l'autre, consacre les ressources de son imagination non à chercher des solutions, mais à prouver que l'autre est responsable...

M. Claude Barate. Ce qui est vrai !

M. le Premier ministre. ... disqualifie tout effort de convergence et de réalisme, multiplie les querelles de pré-séances, de préjugés et subordonne toute discussion à la renonciation préalable de l'autre à toutes ses convictions.

M. Jean Ueberschlag. Il les a donc gardées !

M. le Premier ministre. L'aboutissement est connu : dans quelques années, l'efficacité des efforts n'aura été certes pas anéantie, mais elle aura été largement entamée, l'impression d'échec sera dominante quelle que soit la réalité et chaque camp renverra sur l'autre la responsabilité rétrospective des dégâts constatés.

M. Rudy Salles. C'est déjà le cas !

M. le Premier ministre. Au premier rang de ceux-ci figureraient alors des problèmes considérables et insolubles, des déchirures graves et durables du tissu social français et, accessoirement, car cela deviendrait accessoire au regard de ce qui précède, nous déplorerions toute une nouvelle progression des idées les plus fausses qui sont aussi les plus indignes. Nous n'aurions plus alors en commun que les yeux pour pleurer.

Second scénario : dès demain ou après-demain...

M. Jean-Louis Debré. Il y a dix ans que vous êtes au pouvoir et vous n'avez rien fait !

M. le Premier ministre. ... à la lumière de ce débat et de vos réactions au rapport de votre commission, j'adresse à tous les responsables de formations politiques et de groupes parlementaires invités à Matignon, un document retraçant l'ensemble des orientations ou propositions évoquées aujourd'hui par les divers orateurs, en distinguant celles qui semblent faire déjà l'objet d'un accord - nous nous en apercevrons ici même -, celles sur lesquelles un accord paraît possible...

M. Jean-Louis Debré. Selon vous !

M. le Premier ministre. ... et celles sur lesquelles il est clair qu'il n'y a pas d'accord.

M. Jean-Louis Debré. Selon vous !

M. le Premier ministre. Dès mardi prochain, nous vérifierons la fidélité de ce document que je vous enverrai aux positions de chacun et nous réfléchirons ensemble sur les voies et moyens pour traduire vite et concrètement ce qui aura fait l'objet d'accords.

Ensuite, il va de soi que je suis disposé à tenir avant l'état autan de réunions que nécessaire, en formation plus restreinte si besoin est, mais tout aussi pluraliste.

M. Philippe Séguin. Qu'attendez-vous pour gouverner ?

M. le Premier ministre. Selon ce second scénario, l'aboutissement sera tout autre : sur la base de statistiques et d'un diagnostic communs, nous pourrions éventuellement tirer des conclusions distinctes ; mais au moins pourrions-nous être unanimes à dénoncer les mensonges éhontés que dit l'extrême droite à une opinion désarmée. Avec la définition d'une charte minimale...

M. André Rossinot. C'est le Gouvernement qui est minimal !

M. le Premier ministre. ... dont j'ignore si elle contiendra deux, cinq ou vingt principes, nous délivrerons aux pays tiers, mais aussi à toutes les femmes et tous les hommes de notre pays, des messages clairs et intangibles sur la politique non d'un moment ou d'un gouvernement, mais de la France entière. Et nous pourrions alors avancer comme il faut, continuer à construire plutôt qu'à vainement polémiquer. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Au-delà, je m'empresse de rassurer...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Vous ne rassurez pas les Français !

M. le Premier ministre. ... ceux qui feignent de s'inquiéter : nous aurons toujours bien assez de motifs de désaccord et de sujets de discorde pour nous différencier et nous disputer. Ces différences et ces discordes qui nourrissent l'opposition entre gauche et droite sont naturelles et même

saines. Mais il est des sujets et il est des moments qui exigent qu'on s'élève au-dessus des divisions, ou du moins qu'on casaye de bonne foi.

Je ne vais pas reprendre ici le catalogue détaillé des mesures proposées par votre mission. J'aurai l'occasion de le faire, au moins en partie, dans ma réponse aux orateurs à la fin de ce débat.

D'ores et déjà, j'insiste cependant sur un point fondamental à mes yeux : nous ne pourrions réussir l'intégration des étrangers qu'à condition de réussir celle des Français exclus ou marginalisés. Nous ne pourrions apporter de réponses aux difficultés cumulées que rencontrent les étrangers qu'en répondant aux difficultés de même nature que rencontrent des Français.

C'est contre toutes les exclusions que nous devons lutter ainsi, et celles qui frappent des Français en situation difficile ne sont certes pas moins graves ou moins prioritaires que celles qui affectent des étrangers. Au demeurant, les remèdes sont souvent les mêmes, qu'il s'agisse de formation, d'emploi ou de logement, et c'est pour ces remèdes que nous devons nous battre, indépendamment de l'origine de ceux qui en bénéficieront et qui ne seront pas tous des étrangers, beaucoup s'en faut.

Si la tâche qui nous attend est immense, s'il n'y a guère mesdames, messieurs les députés, de solution simple, je ne connais pas d'exemple dans notre histoire d'un défi que la France ait relevé sans succès. Dès lors qu'est fixée une direction claire et conforme à son génie propre, notre peuple est capable de venir à bout de n'importe quelle difficulté et d'étonner le monde.

Nous ne pouvons pas, hélas ! soulager toutes les misères de la planète. C'est clair !

Nous pouvons, heureusement ! intégrer harmonieusement ceux qui vivent régulièrement sur notre territoire et entendent y rester.

Cherchons les moyens les plus appropriés d'aboutir à ces deux objectifs plutôt que de nous soupçonner mutuellement de ne pas les partager !

S'il faut, sur tel ou tel aspect ponctuel - je songe notamment au suivi des statistiques -, faire appel à des instances indépendantes des pouvoirs politiques, j'y suis tout disposé et, d'ailleurs, la création du Haut conseil à l'intégration est allée dans ce sens.

Mais qu'on ne compte pas sur nous, qu'on ne compte pas sur moi pour nous décharger de l'ensemble des problèmes sur une commission de sages, si compétents soient-ils ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)

Car je refuse de croire définitivement inconciliables la politique et la sagesse !

C'est donc pour une fois l'ensemble des forces politiques parlementaires que j'invite à être ces sages lucides et volontaires, responsables et pondérés dont la France et les Français ont un besoin urgent. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)

M. Jean Ueberachlag. C'est nul !

Rappel au règlement

Mme Marie-France Stirbois. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Fondé sur quel article ?

M. le président. La parole est à Mme Marie-France Stirbois, pour un rappel au règlement. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Mme Marie-France Stirbois. Messieurs, laissez-moi m'exprimer ! Nous sommes déjà suffisamment réduits au silence au Front national !

Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 132, alinéa 3, aux termes duquel « un temps de parole de dix minutes est attribué au député n'appartenant à aucun groupe qui s'est fait inscrire le premier dans le débat ».

Jusqu'à présent le « groupe » informel des non-inscrits fonctionnait bien, grâce à la courtoisie de tous. Comme il était de règle, jusqu'à présent, selon une procédure tacite acceptée par l'ensemble des députés non inscrits, je m'étais

inscrite en premier auprès du secrétariat des non-inscrits. Or notre *modus vivendi* s'est trouvé brisé par un coup de force de M. Tapie. (Exclamations et bruit sur les bancs du groupe socialiste.) Si les procédures avaient été respectées, normalement moi-même et M. Royer aurions dû parler cet après-midi, mais, contre tous les usages, contre les bons usages de notre assemblée (Exclamations sur les mêmes bancs.)...

M. Jean Beauvils. Vous êtes bien placé pour les bons usages !

Mme Marie-France Stirbois. ... M. Tapie est allé s'inscrire directement au service de la séance, faisant ainsi preuve d'un incroyable mépris à l'encontre de ses collègues non inscrits.

M. Louis Mexandeau. Un peu de pudeur !

Mme Marie-France Stirbois. Par la suite, M. Tapie a donné son temps de parole à M. Warhouver - ce qui ne m'étonne guère, M. Tapie n'assistant jamais aux séances de l'Assemblée nationale. (Applaudissements et rires sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Je ne me fais guère d'illusion sur la portée de mon rappel au règlement, qui ne rencontrera sans doute d'écho qu'auprès de mes collègues non inscrits - choqués, tout comme moi, par le comportement de M. Tapie. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Beauvils. Nous, nous sommes choqués par le comportement de l'extrême droite !

Mme Marie-France Stirbois. En effet, quand on lit dans le rapport de M. Marchand, page 93 : « La mission d'information a adopté, sans vote contre, les conclusions présentées par le rapporteur », il ne faut pas s'étonner que, du R.P.R. au parti communiste,...

M. le président. Madame le député, veuillez conclure.

Mme Marie-France Stirbois. ... tout le monde s'accorde pour priver de voix le Front national et tous les députés non inscrits, qui refusent de se plier aux diktats de tous les groupes. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Je sais, monsieur le président, vous allez me répondre que c'est aux non-inscrits de faire la loi chez eux.

M. le président. Je vous répondrai quelque chose, mais quand vous aurez conclu !

Mme Marie-France Stirbois. J'arrive à la fin, monsieur le président. Laissez-nous parler : nous n'en avons jamais le droit, nous, les non-inscrits ! (Protestations puis claquements de pupitres sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Madame le député, je vous prie de conclure.

Mme Marie-France Stirbois. Lorsqu'une classe politique en est réduite à utiliser de tels procédés, c'est qu'elle est en fait très faible : elle a peur de voir la vérité éclater au grand jour. (Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

Ce n'est pas en écartant le Front national des débats, ce n'est pas en le privant de représentation parlementaire que l'on résoudra les problèmes posés par l'immigration ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Arthur Dehaine. Un peu de galanterie, à gauche !

M. le président. Madame je vous rappelle les termes de l'article 132 du règlement : « Un temps de parole de dix minutes est attribué au député n'appartenant à aucun groupe qui s'est fait inscrire le premier dans le débat. »

Conformément à cette disposition, les inscriptions ont donc lieu dans l'ordre chronologique des demandes parvenues à la présidence, mais, par ailleurs, il est toujours possible à un député qui était inscrit dans un débat de renoncer à intervenir.

Enfin, la règle est que le temps de parole de dix minutes, attribué par le règlement à un député non inscrit, ne peut être réparti entre deux intervenants qu'avec l'accord de l'intéressé.

Ainsi que vous le constatez, les dispositions du règlement ont été appliquées - les services m'en ont porté témoignage - d'une façon qui ne prête à aucune contestation.

Mes chers collègues, le règlement vaut pour chacun et pour tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Reprise du débat

M. le président. La parole est à M. Alain Juppé, premier orateur inscrit.

M. Alain Juppé. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, il est un point sur lequel nous pouvons, j'imagine, nous mettre d'accord : c'est que la question de l'immigration et de l'intégration dont nous débattons aujourd'hui...

M. Gérard Gouzes. Le début du racisme...

M. Alain Juppé. Vos dispositions d'esprit sont particulièrement ouvertes ! Cela ne me surprend pas !

La question de l'immigration, disais-je, constitue l'un des deux ou trois défis majeurs lancé à la société française pour les dix ou vingt ans à venir. C'est la raison pour laquelle je m'efforcerai d'en parler avec gravité et, je l'espère, avec mesure et courage. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'étais tout prêt à me réjouir de constater que, depuis quelques mois, le discours des dirigeants socialistes sur l'immigration avait changé. Je pense à la déclaration du Président de la République le 10 décembre dernier, sur Antenne 2 : « Le seuil de tolérance a été atteint ». Ou à celle du ministre de l'intérieur, le 14 novembre 1989, sur Europe 1 : « Le nombre de demandeurs d'asile en France augmente depuis deux ans dans des proportions insupportables. »

Je pense aussi, monsieur le Premier ministre, à ce que vous nous écrivez dans votre lettre du 12 mai dernier : « Ne pas parvenir à maîtriser les flux migratoires aurait pour conséquence de rendre impossible l'intégration harmonieuse des étrangers vivant en situation régulière sur notre territoire ». Voici une dernière citation de votre ministre chargé des relations avec le Parlement, qui déclarait la semaine dernière : « Le bureau exécutif du parti socialiste semble avoir entendu la voix du bon sens ». M. Poperen pensait, naturellement, à la voix de l'opposition qui vous demande depuis des mois de renoncer à agiter le chiffon rouge du droit de vote des étrangers. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Malheureusement, monsieur le Premier ministre, après avoir entendu M. Marchand qui, s'exprimait il est vrai, à titre personnel - mais j'ai noté beaucoup d'approbations sur les bancs du groupe socialiste - et après vous avoir entendu, je me suis dit que je m'étais réjoui un peu prématurément et que la conversion des socialistes sur les problèmes de l'intégration et de l'immigration me semble tout à fait partielle et provisoire, et je le regrette.

M. Jean Le Garrec. Qu'est-ce que cela veut dire, monsieur Juppé ?

M. Alain Juppé. Car, depuis 1981, depuis bientôt dix ans, vous n'avez eu aucune politique globale de l'immigration. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste - « Très bien ! » et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Pierre Mazeaud. Eh oui, c'est vrai !

M. Jean-Louis Dabré. Ils sont nuls.

M. Alain Juppé. Vous l'avez d'ailleurs reconnu vous-même, monsieur le Premier ministre, lorsque vous avez déclaré : « Nous avons trop tardé. »

M. Guy Malandain. Et avant ?

M. Alain Juppé. De 1981 à 1986, votre seule initiative, monsieur le Premier ministre, aura consisté à régulariser la situation des clandestins (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Que vous avez laissé entrer !

M. Alain Juppé. ... ce qui, en l'absence d'un renforcement des contrôles, a provoqué un appel d'air considérable.

De 1986 à 1988, l'opposition de l'époque a mené une lutte acharnée contre toutes les mesures prises par le gouvernement de Jacques Chirac...

M. Alain Calmat et plusieurs députés du groupe socialiste. Les charters !

M. Alain Juppé. ... et, à partir de 1988, vous vous êtes employé à démanteler une partie du dispositif du contrôle que nous avons mis en place.

M. Pierre Mazeaud. Exactement.

M. Alain Juppé. Ce n'est que depuis quelques semaines, ou depuis quelques mois, que vous vous êtes enfin réveillé, monsieur le Premier ministre.

De ce point de vue, la lecture du dossier d'information que vous nous avez adressé, le 16 mai dernier, est tout à fait significative. Il faut maintenant passer à la vitesse supérieure.

Vous ne pouvez pas vous contenter, comme vous le faites dans votre lettre du 12 mai dernier - je n'ai rien trouvé de plus concret, j'ai le regret de le dire, dans le discours que vous venez de prononcer - de nous convier à Matignon pour « parvenir à une unité de diagnostic, affirmer une volonté d'intégration et élaborer une charte minimale ».

Or le diagnostic est connu de tous. Quant à la volonté d'intégration, elle existe mais elle ne suffit pas. Ce dont la France a besoin, monsieur le Premier ministre, ce n'est pas d'une charte minimale mais d'une politique globale de l'immigration. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

L'opposition tout entière y a réfléchi. Elle s'est mise d'accord et elle vous a adressé des propositions (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Henri Emmanuelli. Des mots !

M. Alain Juppé. ... que je veux rappeler brièvement au nom de mes collègues du groupe du Rassemblement pour la République.

M. Gérard Gouzes. Prétexes !

M. Alain Juppé. Ces propositions s'articulent autour de trois convictions fondamentales : pas d'éradication du racisme sans intégration réussie ; pas d'intégration réussie sans un arrêt effectif de l'immigration nouvelle ; pas d'arrêt de l'immigration sans, d'une part, une politique généreuse et novatrice d'aide aux pays d'émigration, d'autre part, une action résolue de contrôle et de répression de l'immigration clandestine.

M. Jean-Louis Dabré. Très bien !

M. Alain Juppé. Je vais reprendre brièvement chacun de ces trois points.

Le racisme « ordinaire », cette lèpre, n'a pas d'autre source que la peur de l'autre : et la peur naît de l'ignorance !

Sans négliger, bien sûr, la nécessaire répression des actes racistes ou antisémites, soyons conscients que la seule manière réellement efficace de lutter contre le racisme, c'est de former, d'informer, d'aider à la connaissance et à la compréhension mutuelles, bref d'intégrer.

(*A ce moment, M. Pascal Clément, remplace M. Laurent Fabius au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président

M. Alain Juppé. J'affirme solennellement que l'intégration des immigrés en situation régulière qui souhaitent s'intégrer est notre objectif.

Les moyens de cette intégration sont connus. Le rapport d'information de la mission Marchand a eu le mérite de les recenser. J'ajouterai deux observations complémentaires.

La première porte sur la complémentarité dans ce domaine de l'action de l'Etat et de celle des collectivités locales. J'ai apprécié, monsieur le Premier ministre, que vous ne fassiez pas de « tri » entre les collectivités locales, comme je l'ai entendu faire parfois dans cet hémicycle, car quels que soient leurs engagements politiques, beaucoup ont manifesté, en la matière, imagination et audace.

A ce sujet, permettez-moi de faire état d'une expérience personnelle puisque j'ai l'honneur de présider à Paris la commission de développement social du quartier de la Goutte d'Or.

M. François Hollande. Ce n'est pas brillant !

M. Alain Juppé. Vous parlez trop vite !

Pas plus tard qu'hier soir, je participais à une réunion des associations de ce quartier, en présence de notre collègue M. Vaillant, du groupe socialiste, dans la bouche duquel j'ai entendu des propos qui ne pouvaient qu'emporter mon adhésion (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste) sur l'effort réalisé en particulier par la Ville en faveur de l'intégration des immigrés à Paris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Henri Emmanuelli. Vous avez changé ?

M. Alain Juppé. Nous sommes attachés à cette politique d'intégration qui exige, bien sûr, des moyens : il faut, en particulier, que le discours sur les zones d'éducation prioritaire aboutisse à quelque chose de concret et nous vous invitons, monsieur le Premier ministre, à dégager les postes d'enseignant et les locaux indispensables.

M. Jean Proveux. Qu'avez-vous fait de 1986 à 1988 ?

M. Alain Juppé. Pour aller plus loin, monsieur le Premier ministre, notre groupe vient d'élaborer une proposition de loi qui je l'espère, sera commune à toute l'opposition, portant création d'une dotation complémentaire d'intégration versée par l'Etat aux collectivités qui rencontrent des problèmes graves d'intégration et qui consentent les efforts les plus méritoires pour y faire face. Telle est la première proposition concrète que nous vous présentons.

Ma deuxième réflexion porte sur l'acquisition de la nationalité. Pour en parler, je prendrai appui sur une déclaration de mon collègue Jacques Toubon, citée dans le rapport Marchand : « L'acquisition de la nationalité française ne doit pas être un moyen de l'intégration mais plutôt son aboutissement. »

M. Gabriel Kasperet et plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

M. Alain Juppé. On ne saurait mieux dire, en effet.

A cet égard, monsieur le Premier ministre, je voudrais vous faire part de notre inquiétude devant les déclarations de certains de vos amis qui nous parlent de lancer une « grande campagne de naturalisation » : va-t-on se mettre à naturaliser à tour de bras, pour se donner bonne conscience après avoir dit qu'on renonçait, provisoirement, au droit de vote des étrangers ? C'est une question qui nous préoccupe et sur laquelle, je l'espère, vous nous apporterez tout à l'heure des réponses. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Cela justifie plus que jamais l'autre proposition de loi commune à l'ensemble de l'opposition - nous l'avons déposée - tendant à une réforme du code de la nationalité et subordonnant notamment l'acquisition de la nationalité française par un jeune étranger, né de parents étrangers sur le sol français, premièrement, à une demande effective de l'intéressé - car la nationalité française ne s'acquiert pas par hasard sans le savoir - ...

M. Gérard Gouzes. Vous ne l'avez pas eue par hasard ?

M. Alain Juppé. ... et deuxièmement à une condition de résidence préalable de cinq ans.

Cette proposition de loi se fonde sur un texte qui avait fait l'unanimité de toutes les tendances philosophiques et politiques réunies au sein de la commission Marceau Long. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Plus généralement, monsieur le Premier ministre, nous souhaitons appeler votre attention sur le sens que nous voulons donner au mot « intégration ». Nous ne saurions accepter qu'on le confonde avec cette théorie fumeuse ou néfaste que l'on appelle de ce nom barbare « multiculturalisme ».

La société française est, certes, diverse ; elle a, certes, une longue tradition d'intégration : mais c'est parce que son dynamisme culturel, son identité culturelle lui ont permis de faire face à des vagues d'immigration successives qu'elle a rempli son rôle. Ne laissons donc pas aujourd'hui, au nom

d'un multiculturalisme fumeux, dissoudre notre capacité d'intégration, liée à notre identité culturelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que l'intégration qui confère des droits, tous les droits des Français bien entendu, avec la naturalisation, implique aussi l'acceptation d'un certain nombre de règles de vie commune, en particulier l'accomplissement du service national au service de la France, lorsqu'on veut être français ; l'acceptation du rôle d'une école intégratrice, et non pas multiculturelle - c'est tout le débat qui se cachait derrière l'affaire du Tchad ; enfin, l'acceptation de certains modes d'organisation sociale et familiale.

Deuxième conviction forte de l'opposition, monsieur le Premier ministre : il n'y a pas, il n'y aura pas d'intégration réussie, sans arrêt effectif de l'immigration nouvelle. Je parle de ces questions, soyez-en sûrs, non pas de manière intellectuelle ou théorique mais en les vivant presque quotidiennement dans ma circonscription.

Très profondément, je ne crois pas qu'il y ait au cœur des Français un sentiment d'intolérance *a priori*. Ce qui les met dans l'état d'exaspération où nous les voyons aujourd'hui, c'est le spectacle des nouveaux arrivants qui, jour après jour, débarquent dans nos aéroports et dans nos gares. Voilà ce qu'ils ne supportent pas. Or cela continue ! Selon le président de l'office des migrations internationales lui-même, plus de 100 000 étrangers supplémentaires arrivent sur notre sol chaque année et - je ne dis pas autre chose que ce que vous dites - cela n'est plus supportable !

On nous rétorque qu'il en est ainsi partout et que la situation n'est pas pire en France. Je regrette de ne pas avoir les mêmes chiffres que M. Marchand... Récemment, dans un numéro de *L'Expansion* citant des statistiques communautaires, je lisais les chiffres suivants : population étrangère non communautaire, en pourcentage de la population totale, France, 6,5 p. 100 ; République fédérale d'Allemagne, 5,3 p. 100 ; Royaume-Uni, 4 p. 100 ; Italie, 1 p. 100 et Espagne 0,3 p. 100.

D'après ces sources, que je n'ai aucune raison de mettre en cause, nous avons la place de *leader*, hélas ! dans ce domaine.

M. François Hollande. La France n'est pas une île, monsieur Juppé !

M. Alain Juppé. On nous présente une autre objection : « on n'y peut rien, voyez les Etats-Unis » ! Or cet argument n'est que l'alibi de la résignation. Ce n'est pas parce que l'étanchéité absolue des frontières est probablement un mythe, et je veux bien l'admettre, qu'il ne faut avoir aucune politique de contrôle et de répression !

M. Gérard Gouzes. Et le travail clandestin ?

M. Alain Juppé. Là encore, il faut se doter de moyens.

Cela me conduit à exprimer notre troisième conviction : monsieur le Premier ministre, nous ne parviendrons pas à maîtriser les flux migratoires sans un double effort - j'utilise à dessein le mot effort.

D'abord, et le groupe du Rassemblement pour la République y attache une importance toute particulière, il faut accorder une aide généreuse et imaginative aux pays d'émigration. Si nous ne faisons rien, la pression ne peut que s'accroître : pression en provenance d'Europe de l'Est car, compte tenu de l'ouverture des frontières et de l'attraction qu'exerce l'Ouest, nous risquons d'être confrontés à une puissante vague d'immigration en provenance de ces pays ; mais aussi, bien sûr, vague d'immigration en provenance des pays pauvres, tout particulièrement de nos voisins africains, au nord et au sud du Sahara.

Il faut donc faire plus. Jamais, depuis 1981, l'aide publique au développement de la France n'a atteint l'objectif que nous nous sommes fixé, 0,7 p. 100 du produit intérieur brut. De 1986 à 1988, nous l'avons fait remonter de 0,48 p. 100 à 0,54 p. 100. Depuis, aucun autre progrès n'a été accompli.

Il faut faire plus, mais il faut aussi faire mieux en utilisant mieux les fonds que nous destinons à ces pays. Il importe d'accroître la composante « dons » pour les pays les plus pauvres. Il est nécessaire, comme Jacques Chirac l'a proposé à plusieurs reprises - et il s'était employé à le faire de 1986 à

1988 -, d'élaborer des mécanismes qui facilitent l'atténuation des variations brutales des cours des produits de base et des matières premières.

Il faut enfin, au-delà de ces réformes techniques de notre aide au développement, convaincre l'opinion que c'est une grande tâche nationale et, en particulier, la seule manière - je ne partage pas tout à fait la résignation de M. Marchand sur ce point - de négocier des retours au pays avec quelque chance de succès durable.

L'égoïsme envers les pauvres d'Afrique serait en tout cas un suicide national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Deuxième volet d'une politique de maîtrise des flux migratoires : le contrôle et la répression de l'immigration clandestine. Dans ce domaine plus que dans tout autre, monsieur le Premier ministre, il faut passer des intentions aux actes. Certes, vous avez donné à l'office de protection des réfugiés et apatrides des moyens nouveaux, et nous nous en réjouissons. Nous aurions même voté hier soir le texte qui vise à améliorer le fonctionnement de la commission des recours si le Gouvernement n'avait pas été aussi brutalement négatif à l'encontre de tous nos amendements.

MM. Bernard Pons et Pierre Mazeaud. Absolument !

M. Alain Juppé. Mais il faut aller de l'avant, en resserrant les contrôles aux frontières, en rétablissant des contrôles d'identité sur le territoire national, en abrogeant les dispositions que vous avez fait voter sur les procédures d'expulsion et de reconduite à la frontière et en rétablissant en ce domaine ce qu'on appelle la loi Pasqua-Pandraud (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), en alourdissant enfin les sanctions contre les passeurs et les employeurs de main-d'œuvre clandestine ainsi que contre le trafic et l'usage de faux documents. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. François Loncle. De faux passeports !

M. Alain Juppé. Sur ces différents points, nous venons de déposer plusieurs propositions de loi, dont l'une prévoit la création d'un office central pour la répression de l'immigration clandestine afin de renforcer l'efficacité de l'administration par une centralisation de l'information et des moyens de lutte.

Encore deux réflexions sur le contrôle et la répression de l'immigration clandestine.

Nous ne pouvons nier que certaines dispositions à caractère social ou humanitaire exercent, lorsqu'elles sont appliquées sans discernement, un effet d'appel très puissant sur l'extérieur.

C'est pourquoi nous avons également déposé une cinquième proposition de loi visant à préciser les règles du regroupement familial sur trois points notamment : le refus de la polygamie, l'obligation d'un séjour régulier préalable de dix ans en France et l'avis obligatoire du maire sur l'effectivité des conditions matérielles assurant le droit au regroupement. Je pense à la stabilité du revenu et à la décence du logement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

C'est pourquoi nous appelons à une réflexion sur la manière de garantir aux étrangers qui remplissent les mêmes conditions que les nationaux une parité sociale globale, tout en évitant les effets d'appel vers l'extérieur que j'évoquais à l'instant. Dans cet esprit, nous déposerons une proposition de loi tendant à supprimer, pour les demandeurs d'asile, les avantages liés au droit au travail pendant le délai d'instruction du dossier, avec octroi d'une allocation de remplacement assurant la subsistance du demandeur.

Dernière remarque : la nécessaire dimension européenne de toute politique de maîtrise des flux migratoires. Je ne crois pas avoir entendu sur ce point, monsieur le Premier ministre, d'informations précises relatives à l'état de vos conversations à Bruxelles avec nos onze partenaires.

Il serait inconcevable de supprimer, le 1^{er} janvier 1993, les contrôles frontaliers intracommunautaires s'il n'y avait pas, au préalable, définition d'une politique commune de lutte contre l'immigration clandestine ainsi que contre le terrorisme, le grand banditisme et le trafic de drogue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

C'est vrai que c'est difficile. C'est vrai que le groupe de Schengen n'a pas encore abouti sur ce point, mais c'est vital !

Voilà, monsieur le Premier ministre, ce que nous voulons. Sans polémiquer, parce que je n'ai pas voulu le faire sur un sujet aussi grave, permettez-moi de vous dire qu'après vous avoir entendu je ne sais pas très bien ce que vous voulez vous-même. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)...

M. Robert-André Vivien et M. Jean-Louis Debré. Il ne le sait pas non plus !

M. Richard Cazenave. Comme toujours avec Rocard il faut un décodeur !

M. Alain Juppé. ... et je n'ai pas trouvé dans votre discours l'expression d'une politique.

M. Jean-Louis Debré. C'est le « parler faux » !

M. Alain Juppé. Vous nous proposez de poursuivre avec vous la concertation. Nous y sommes prêts, si cela peut être utile. Je ne vous cache pas que nous avons été déçus par la première table ronde que vous avez organisée à Matignon sur le racisme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Il s'agissait d'une conversation fort aimable, mais extrêmement floue, qui a été suivie, comme seule mesure concrète, d'un texte sur le racisme que vous avez emprunté au parti communiste - texte inutile et même dangereux au regard des libertés publiques. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Gabriel Kasperoît. Absolument !

M. Jean-Claude Lefort. Et vous dites cela aujourd'hui, monsieur Juppé, après Carpentras ?

M. Alain Juppé. Nous n'avons donc pas envie de nous prêter à nouveau à de telles cérémonies de portée purement médiatique.

Que faut-il pour ouvrir un dialogue constructif sur l'immigration ?

M. François Hollande. Et le racisme ?

M. Alain Juppé. D'abord et avant tout, que vous nous disiez clairement ce que vous voulez faire.

M. Jean-Louis Debré. Il ne le sait pas !

M. Alain Juppé. Gouverner, ce n'est pas refiler le bébé à une mission d'information de l'Assemblée nationale.

M. Albert Brochard. Très bien !

M. Alain Juppé. Gouverner, c'est choisir les mesures que l'on propose à la représentation nationale, et vous ne nous en avez rien dit ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Henri Emmanuelli. Et vous, vous aviez créé une commission des sages !

M. Alain Juppé. Ensuite, nous attendons que vous répondiez clairement à quelques questions que je vous pose au nom de mes collègues.

Première question : pouvez-vous, non pas au nom du parti socialiste mais au nom du Gouvernement, vous engager à entendre à votre tour la voix du bon sens qui demande de renoncer à tout projet d'extension du droit de vote aux étrangers ? Et, sur ce point, vous ne pouvez pas vous en tirer par la pirouette que vous avez utilisée tout à l'heure.

M. François Loncle. Quelle mauvaise foi !

M. Alain Juppé. Vous ne pouvez pas nous dire à la fois que vous ne voulez pas en parler et que vous adhérez totalement à la *Lettre à tous les Français* qui fait du droit de vote des étrangers l'une des espérances du socialisme ! (« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)

Deuxième interrogation : si la question du droit de vote des étrangers était évoquée par les instances communautaires, comme M. Marchand nous l'a dit tout à l'heure, pouvez-vous vous engager à la poser directement au peuple français par voie de référendum, comme vous le demandent les 800 000 signataires de la pétition que nous vous ferons parvenir prochainement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Gouzes. Démagogie !

M. François Hollande. C'est la proposition de Le Pen !

M. Henri Emmanuelli. Démago !

M. Alain Juppé. Calmez-vous, mes chers collègues, c'est un sujet sérieux.

Troisième question : pouvez-vous, monsieur le Premier ministre nous garantir que, par je sais quel effet de compensation, vous n'allez pas vous engager dans une politique de naturalisation à tout va, comme certains de vos amis vous y invitent ?

Dernière question : pour dissiper toute équivoque sur ce dernier point et pour clarifier la conception que vous vous faites de la citoyenneté, pouvez-vous vous engager à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale la proposition de loi commune à toute l'opposition sur la réforme du code de la nationalité ? (« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste. - *Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Voilà, monsieur le Premier ministre, des questions précises.

M. Gérard Gouzes. Non : très restrictives !

M. Alain Juppé. Vous venez de nous faire un discours de la méthode.

M. Charles Ehrmann. Mais il n'est pas Descartes !

M. Alain Juppé. C'est dans votre manière. Vous vous êtes efforcé de nous expliquer comment vous alliez vous y prendre pour essayer d'élaborer une charte minimale de l'immigration. Mais ce n'est pas cela qu'attendent les Français, ce n'est pas le « comment » qui les préoccupe. Ce qu'ils attendent, ce n'est pas un discours de la méthode, c'est un discours sur le contenu. S'il est un domaine, monsieur le Premier ministre, où il faut gouverner et ne pas laisser du temps au temps, c'est bien celui de l'immigration.

Nos concitoyens attendent. Si nous voulons éviter qu'ils ne prêtent l'oreille aux sirènes de la démagogie...

M. François Hollande. Vous, vous n'avez rien fait.

M. Alain Juppé. ...le Gouvernement doit passer du diagnostic aux décisions.

M. Henri Emmanuelli. Et la commission Marceau Long, c'était quoi ?

M. Alain Juppé. Même si cela vous répugne parfois, monsieur le Premier ministre, maintenant, il faut gouverner. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. François Loncle. Cela vous va bien !

M. le président. La parole est à M. André Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres, le crime de Carpentras, l'émotion et la riposte qu'il a suscitées donnent au débat d'aujourd'hui une dimension nouvelle.

Il y a un peu plus d'un mois, quand se déroulait la première table ronde sur le racisme à Matignon, on venait à peine d'enterrer plusieurs jeunes Maghrébins victimes de la violence et la haine. Et puis, au moment où la France célébrait le 45^e anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie et de la libération des camps, l'horreur a atteint son comble avec la profanation des sépultures juives dans les cimetières de Carpentras et d'autres villes.

M. Arthur Paecht. Cela n'a rien à voir !

M. André Lajoinie. Ces crimes n'ont pas tardé à être suivis de l'inqualifiable agression contre cette enseignante de Royan, parce qu'elle professait la tolérance, agression qui a suscité, comme pour Carpentras, une solidarité qui fait honneur à notre pays.

Il est impossible de ne pas faire le lien entre le crime d'un Maghrébin assassiné parce qu'il est maghrébin et les violences commises dans les cimetières juifs, profanés parce qu'ils sont juifs.

L'ensemble des organisations antiracistes sont unanimes : « Nous avons assisté à un passage de l'antisémitisme honteux à un crime anti-maghrébin et aujourd'hui, au retour à un antisémitisme explicite et virulent, ranimé par le racisme anti-maghrébin » disent-elles.

Banalisé et trop souvent accepté, le racisme a donné des ailes à l'antisémitisme. Un vent mauvais s'est levé dans notre pays. Il répand les relents pestilentiels de la bête immonde du racisme, de la méfiance et de la peur de l'autre.

Il se manifeste sous forme de menaces, d'injures, de discriminations directes ou insidieuses au niveau de l'emploi, de l'école, du logement.

Le racisme trouve son terrain de prédilection dans la crise de la société qui engendre pauvreté, précarisation ainsi qu'un urbanisme de ségrégation qui plongent les familles françaises et immigrées dans une « mal vie » durable.

La politique d'austérité des gouvernements successifs a créé un terrain favorable pour promouvoir ces exutoires marqués du sceau de l'antihumanisme. Elle favorise l'exploitation des thèmes xénophobes dont Le Pen est devenu la figure de proue.

La promotion médiatique du Front national, dans laquelle le pouvoir actuel porte une évidente responsabilité, révèle une complaisance inacceptable à l'égard du racisme ordinaire. On ne compte plus les passages du chef de l'extrême droite à la télévision, ce qui contribue à banaliser le racisme au niveau d'un débat comme les autres.

Les communistes sont aux côtés des Français et des immigrés, quelles que soient leurs opinions ou leurs croyances, pour s'unir et agir contre le racisme qui appauvrit et avilit ceux qui s'en font les porte-parole ou le tolèrent. Nous sommes partie prenante de ce mouvement de résistance à la haine où se retrouve tout ce que la France compte de gens honnêtes.

Le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ne sont pas des opinions relevant de la convivialité. Invoquer à leur sujet le pluralisme et la tolérance conduirait en fait à la démission de toutes les valeurs. Ce sont des délits, voire des crimes qui doivent être punis sans complaisance. Il convient dans ce but d'adopter définitivement la loi antiraciste en instance au Sénat.

Le débat d'aujourd'hui porte sur l'immigration et je vais faire les propositions que nous estimons nécessaires. Mais tout le monde sait qu'il y a une connexion entre immigration et racisme, même si ces problèmes se situent à des niveaux différents.

La vie de quatre millions d'hommes, de femmes, d'enfants résidant régulièrement en France, au-delà des millions et des millions de Français qui ont des origines étrangères, mérite bien un véritable engagement national.

La France a besoin d'une grande politique de l'immigration et de l'intégration, une politique faite de droits et de devoirs, une politique de développement économique et de justice sociale, combattant le racisme en s'attaquant résolument aux racines du mal.

Assurer l'insertion des immigrés contre la marginalisation et ses dangers exige des mesures gouvernementales concrètes, aptes à endiguer ce fléau.

Il n'y aura pas de véritable insertion sans une politique développant l'emploi, la formation et les salaires, répondant aux besoins des salariés, des jeunes, des chômeurs, Français et immigrés.

Une véritable insertion exige aussi le développement des services et équipements publics pour assurer l'accès de tous au logement, à l'éducation et à la santé.

Le racisme n'a pas de base scientifique. Il s'insinue là où la crise étale ses méfaits. Quand la pauvreté, la précarité, le chômage, la fragilité et la déstabilisation du travail sont le lot quotidien qui nourrit les tensions, les discordes et la concurrence entre les victimes ; quand la justice fait preuve de mansuétude et d'extrême lenteur à l'égard des auteurs de crimes, de déclarations et d'actions racistes ; quand le patronat continue, par le biais de filières de l'immigration clandestine, à introduire une main-d'œuvre au rabais - selon le rapport de la mission d'information, elle pourrait représenter un chiffre d'affaires de 750 milliards -, c'est tout cela qui fournit le terreau du racisme.

M. François Hollande. Très juste !

En France, la politique d'austérité s'est traduite par les bas salaires, les suppressions d'emplois, la casse industrielle. Elle trouve sa contrepartie dans l'exclusion massive des couches défavorisées, qu'elles soient françaises de souche ou d'origine étrangère. En développant les inégalités, cette politique-là nourrit le racisme.

Il en est ainsi de la politique d'aménagement du territoire et de logement social qui conduit à la marginalisation, au regroupement dans de véritables ghettos où vivent et survivent les populations les plus pauvres, accroissant d'autant les difficultés pour leurs enfants.

Les flux migratoires ont été dirigés en permanence vers les communes ouvrières, essentiellement celles conduites par des maires communistes. A Nanterre, il y a 22 p. 100 de population immigrée, à Saint-Denis, 26 p. 100 ; à Neuilly, il n'y en a pratiquement pas. On continue d'assister aujourd'hui au transfert quasi clandestin de populations de Paris à Saint-Denis par exemple, comme ce fut le cas, jadis, de Saint-Maur à Vitry.

Telle est la « carte postale » de notre société, celle d'une véritable planification de l'exclusion.

Certes, nous nous félicitons que quelques avancées aient pu être apportées dans la loi sur le droit au logement pour les plus défavorisés, à la suite de nos propositions. Il n'en reste pas moins nécessaire d'aller beaucoup plus loin en faveur d'une véritable politique sociale du logement contre les ghettos.

Fidèles aux valeurs d'humanisme, de respect de la personne humaine, les députés communistes n'ont cessé de lutter contre le racisme ainsi que pour les droits de l'homme en France et dans le monde. Les rapports entre le Parti communiste français et l'immigration forment une longue histoire que vient de rappeler une série d'exactions et d'agressions ajoutant la violence anticommuniste à la haine raciste et antisémite. Pour nous, le racisme est inhumain et immoral. Il n'y a aucun fondement biologique, sociologique ou autre à une inégalité qui serait naturelle aux êtres humains. Nous ne connaissons que les peuples, dont l'identité et la diversité doivent être respectées.

C'est pourquoi nous sommes aux côtés des progressistes d'Afrique du Sud et de Nelson Mandela qui, au nom de l'humanisme, au milieu de persécutions sans nom, luttent dans leur pays non pour une société multiraciale, mais pour une société non raciale.

C'est pourquoi également nous sommes aux côtés du peuple palestinien contre la répression sanglante qu'il subit et pour son droit à une terre et à une patrie, en même temps que nous nous prononçons pour le droit à l'existence et à la sécurité pour Israël.

Dès 1935, le parti communiste avait déposé une proposition de loi sur le statut juridique de l'immigré.

En 1936, il constitua la M.O.I. - main-d'œuvre immigrée - qui favorisera la participation de nombreux étrangers à la Résistance française, lesquels, vous le savez, versèrent généreusement leur sang pour la France.

A la Libération, un ministre communiste, Ambroise Croizat, crée l'office national d'immigration.

Pendant la période de la guerre froide, nombre de militants communistes, pour s'être opposés aux néfastes et coûteuses guerres coloniales du Viêt-Nam et d'Algérie, ont été pourchassés et emprisonnés.

Les communistes n'ont cessé de lutter pour que l'égalité en droits, et bien entendu en devoirs, s'exerce entre Français et étrangers dans tous les domaines de la vie économique et sociale.

Certains responsables politiques proclament aujourd'hui que nous sommes tous responsables et invitent chacun, de l'O.S. au P.-D.G., à battre sa coulpe. C'est trop facile. En réalité, la montée du racisme et de l'exclusion est d'abord une conséquence de la crise de la société qui ne relève pas de la fatalité.

Il y a des responsabilités qu'on ne saurait effacer.

Il ne faudrait pas oublier que pendant des décennies ce n'est pas par centaines de milliers, mais par millions que le patronat a fait venir des travailleurs immigrés. La responsabilité du patronat et des gouvernements successifs est donc engagée.

La droite n'a pas hésité à répandre les idées d'exclusion de sa composante extrémiste.

Combien de villes, de conseils généraux et régionaux dirige-t-elle en accord avec le Front national ? A notre connaissance, elle n'a pas décidé de rompre ces alliances. Et ce ne sont pas les tardives déclarations, plus ou moins fracassantes, qui peuvent suffire à effacer ces réalités.

Alors que l'aggravation des inégalités en France, l'absence d'avenir pour les enfants, la misère, la pérennisation des ghettos aiguise les affrontements, la droite, lors des assises de Villepinte, a fait siennes les thèses absurdes selon lesquelles les immigrés coûteraient cher à la France, et elle a réclamé des discriminations sociales à l'encontre des immigrés.

Elle a également proposé une révision dangereuse du code de la nationalité, bradant les principes sur lesquels reposent l'acquisition de la nationalité. Ceux-ci ont pourtant fait la preuve non seulement que la France était un pays d'accueil, mais qu'elle conservait ses caractères propres d'une république laïque issue de la Révolution, ce qui lui a permis d'intégrer - non sans difficultés, c'est vrai - les apports successifs de populations pour le plus grand bien du pays.

Ce n'est pas en reprenant les arguments de l'extrême droite que l'on peut répondre à la situation actuelle.

A notre connaissance, la loi française n'a jamais exempté aucun étranger de payer ses impôts nationaux ou locaux, et elle n'exempte aucun travailleur étranger de payer des cotisations sociales. Elle ne saurait donc priver les étrangers de l'exercice de droits, auxquels l'accès égal est d'ailleurs inscrit dans la Constitution. La loi doit, au contraire, garantir aux quatre millions d'immigrés que compte notre pays le droit au séjour, au travail, à la sécurité, aux prestations sociales, le respect de leur identité, dans le cadre de la légalité française évidemment. C'est l'intérêt même de la France.

Il faut ajouter que l'accélération de l'intégration européenne, dans la perspective de 1993, se traduit par la mise en place de tout un arsenal de dispositions visant à accroître les discriminations et les atteintes à notre souveraineté. Cela peut donc avoir des conséquences fâcheuses sur le plan de l'immigration. Les silences officiels sur ces dangers ne manquent pas de nous inquiéter.

Le parti communiste s'est prononcé depuis plus de quinze ans en faveur de l'arrêt de l'immigration. L'application de cette mesure serait de l'intérêt des Français comme des immigrés en situation régulière.

Nous souhaitons que des accords soient conclus avec les pays d'immigration. Les immigrés ayant choisi de rester en France doivent avoir les mêmes droits économiques, sociaux et culturels que les travailleurs français.

Car c'est bien de la crise en tous ces domaines que souffrent notre pays et son peuple, et non de l'immigration, qui reste stable.

Parce que nous avons la volonté cohérente et constante de voir la France se doter d'une véritable politique d'insertion des immigrés, nous souhaitons que soient discutées, dans ce débat général, des mesures concrètes à mettre en œuvre d'urgence.

La mission d'information a présenté un certain nombre de propositions dont plusieurs rejoignent les préoccupations des députés communistes et vont dans le bon sens. Mais en minimisant l'importance des moyens financiers nécessaires pour les mettre en œuvre, on nuit à leur crédibilité.

Une véritable insertion implique des mesures concrètes pour mettre en œuvre une politique active en faveur de l'emploi, de la justice sociale, du développement économique, une politique anticrise. C'est pourquoi nous proposons que six grandes priorités guident l'action des pouvoirs publics.

La première priorité, c'est l'emploi.

Le parti communiste s'est prononcé, je l'ai dit, en faveur de l'arrêt de l'immigration. L'application de cette mesure est de l'intérêt des Français comme des immigrés en situation régulière.

Ce ne sont pas les immigrés qui sont la cause de la suppression de millions d'emplois en quinze ans. Le nombre d'immigrés occupant un poste de travail a baissé de 30 p. 100 depuis 1973 alors que, dans le même temps, le chômage a été multiplié par sept.

Si les suppressions d'emplois d'immigrés ne dégagent aucun emploi pour les Français, elles illustrent par contre l'affaiblissement des capacités de production de notre industrie, qui pousse notre économie sur la voie du déclin.

Des mesures rigoureuses doivent être prises contre les responsables de l'immigration clandestine, qui tirent profit d'un véritable trafic d'esclaves. Il existe des filières, des ateliers clandestins, des sociétés d'intérim, des entreprises du bâtiment qui utilisent la main-d'œuvre immigrée clandestine. Tout cela est parfaitement connu, la presse s'en est fait l'écho. Les patrons qui exploitent féroce cette main-d'œuvre bon marché, taillable et corvéable à merci, privée de droits, ne sont pas inquiétés. Ils doivent être poursuivis et sévèrement sanctionnés.

La deuxième priorité, c'est le choix du progrès social.

La spéculation doit être combattue et les profits utilement investis pour moderniser et développer l'appareil de production et pour améliorer les conditions de travail. Aujourd'hui, on vante les mérites de la précarité et de la flexibilité, donc de la pauvreté. C'est une vue archaïque, car on ne peut bien produire dans de telles conditions. Pour produire plus et mieux, il est nécessaire, au contraire, de créer des emplois, de produire français tout en intensifiant la coopération internationale, de développer la formation professionnelle et d'élever les salaires, en portant notamment le S.M.I.C. à 6 500 francs.

On ne répètera jamais assez qu'en France, il y a beaucoup moins de tensions raciales sur le lieu de travail qu'ailleurs. L'acceptation de l'autre, mais aussi souvent la solidarité forgée dans la lutte pour le mieux vivre sont le vécu quotidien de millions de Français et d'immigrés dans les entreprises. Les militants communistes ont toujours fait de cette solidarité dans la lutte leur démarche fondamentale, et cela, tout le monde le sait, malgré les sanctions patronales et les atteintes aux libertés syndicales dont ils ont été les victimes.

Le relèvement du pouvoir d'achat des familles populaires, un emploi stable et qualifié pour tous sont des conditions nécessaires pour désamorcer racisme et xénophobie.

Un revenu minimum d'insertion de 3 000 francs pour les personnes seules sans ressources, étendu aux jeunes de moins de vingt-cinq ans avec un véritable effort d'insertion, une couverture sociale garantie pour tous, notamment pour les jeunes n'ayant jamais occupé d'emploi dès leur inscription à l'A.N.P.E., constituent autant de mesures urgentes pour lutter contre la pauvreté.

La troisième priorité, c'est l'école.

Il est essentiel de créer les conditions sociales et psychologiques pour faire rejeter par chacun, en conscience, l'aberration du racisme. L'école doit être le premier lieu où s'apprennent le respect de l'autre et la tolérance, qui passent par la connaissance des autres cultures. Cela suppose des moyens financiers pour lutter contre l'échec scolaire et la ségrégation, qui sont des obstacles à la nécessaire intégration des jeunes nés en France.

Dans un pays comme la France, l'accès de tous à une formation et à une qualification relève impérativement d'une responsabilité publique et nationale.

Des moyens supplémentaires doivent être dégagés pour la mise en place de nouvelles zones d'éducation prioritaire afin de réduire les inégalités.

Nous réitérons notre proposition d'alléger de 40 milliards les dépenses de surarmement pour les affecter à l'école, à la recherche et à l'université, dont la prochaine rentrée sera, une fois de plus, difficile.

Dans le même souci de formation au respect de l'autre, la création d'œuvres audiovisuelles de qualité doit aussi être encouragée. L'accès égal à la vie culturelle nationale est tout aussi important.

Enfin, le rejet du racisme est une grande cause nationale. C'est pourquoi devrait être organisée chaque année une journée nationale de lutte antiraciste.

La quatrième priorité, c'est le droit au logement, de manière qu'aucune ville, aucun quartier ne soit interdit à qui que ce soit.

Les familles d'immigrés ont tout aussi intérêt que les familles françaises à ce que des logements sociaux de qualité soient construits en nombre suffisant. Cela implique de diminuer le taux d'intérêt des emprunts, ce qui réduirait les loyers et les remboursements et éviterait les expulsions des locataires de bonne foi.

Là aussi, Français et immigrés ont le même intérêt à l'abrogation, de la loi Méhaignerie; par exemple.

Il faut mettre fin aux ghettos qui entassent les immigrés dans certaines communes populaires. Il faut construire des logements sociaux dans les villes qui s'y refusent aujourd'hui, tout en donnant aux maires des pouvoirs réels en matière d'attribution. Ces mesures doivent s'inscrire dans une politique de logement social rompant avec la spéculation, notamment en région parisienne, assurant l'implantation des logements et des foyers de manière équilibrée dans toutes les communes d'un département et même d'une région.

Enfin, il faut favoriser tout ce qui peut contribuer au respect mutuel qu'appelle la vie en commun. En ce sens, des communes à forte densité de populations immigrées ont développé des structures d'animation sociale et culturelle qui favorisent la vie associative, les échanges entre jeunes et adultes, et qui jouent un rôle de prévention contre la drogue et la délinquance. Elles doivent bénéficier d'aides particulières.

La cinquième priorité, c'est d'assurer l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de nationalité ou d'origine dans tous les domaines.

Le retour au pays, s'il doit rester une possibilité et un droit pour chaque travailleur immigré en situation régulière ne peut résulter que du choix volontaire de l'intéressé. Aucune modification régressive ne doit être apportée au code de la nationalité.

La naturalisation doit être facilitée. Elle exige aujourd'hui, vous le savez, une longue procédure qui se termine souvent par des refus injustifiés. Je partage l'avis du rapporteur sur cette question. Oui, il faut accélérer cette procédure et l'appliquer dans de bonnes conditions.

Les droits civiques doivent être étendus. Le droit de vote et d'éligibilité des immigrés aux élections locales favoriserait leur insertion. Ce serait un atout supplémentaire pour combattre l'exclusion.

Nous ne voyons, pour notre part, aucune raison d'abandonner cette proposition, comme vient de l'annoncer la direction du parti socialiste, sinon de faire une grave concession à la droite, voire à l'extrême droite, alors que de nombreux pays européens ont accordé ce droit. J'ai entendu M. Juppé se féliciter de ce renoncement, mais, comme d'habitude, pour en réclamer plus. Nous croyons au contraire que cette mesure permettrait aux immigrés vivant en France depuis plus de cinq ans et ne souhaitant pas acquérir la nationalité française de prendre une part active et justifiée à la vie sociale dans leur commune.

Quant à considérer, comme M. le rapporteur et M. le Premier ministre, que l'état des mœurs ne le permet pas, c'est un argument qui ne nous convainc pas. Si elle avait raisonné ainsi, monsieur le Premier ministre, notre assemblée n'aurait jamais abrogé la peine de mort.

La sixième priorité concerne la politique de la France à l'égard du tiers monde, politique qui doit avoir pour finalité d'avancer vers un nouvel ordre économique mondial.

L'essentiel de l'afflux migratoire persistant et non maîtrisé provient des pays du tiers monde, de l'Afrique et du Maghreb.

Le pillage néocolonial, l'enfoncement dans la crise par l'intermédiaire de la dette, l'exploitation des peuples par les multinationales sont autant de causes de sous-développement et de sources de racisme. Y mettre un terme, notamment par une coopération mutuellement avantageuse, voilà ce qui devrait être à l'ordre du jour.

La misère aggravée des pays du tiers monde est une des causes du flux migratoire vers des pays comme le nôtre. Il en sera ainsi tant qu'une politique nouvelle ne s'attaquera pas au pillage des ressources de ces pays pour fonder une nouvelle coopération basée sur l'annulation de la dette et sur des moyens d'investissement afin d'aider ces pays à sortir du sous-développement. La France, ancienne puissance coloniale, a une responsabilité particulière à assumer dans ce sens.

Monsieur le Premier ministre, voilà, d'après nous, les principales priorités qui devraient être mises en œuvre. Elles exigent des décisions concrètes et les moyens financiers nécessaires. Nous sommes prêts à appuyer ces décisions par nos votes.

La question, aujourd'hui, est de savoir si l'insertion va être tentée dans le cadre d'une exploitation renforcée, de la précarité, des inégalités et sous la pression constante de l'exclu-

sion des travailleurs immigrés ou, au contraire, comme nous le proposons, dans le cadre du développement économique, social et culturel de la France. C'est évidemment dans la deuxième hypothèse que l'intégration des populations immigrées réussira, mais je suis bien obligé de constater que votre politique économique et sociale ne va pas dans ce sens.

Les communistes sont fidèles à eux-mêmes dans cette action contre l'intolérance. Leur souhait, c'est de contribuer à rassembler le plus largement possible, à la fois contre l'antihumanisme de l'exclusion raciste et pour une véritable politique d'insertion. C'est la dignité et l'intérêt de la France qui sont en jeu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, vous voyez qu'étant originaire du Sud de l'Inde, on peut être pleinement français et s'exprimer, au nom du groupe de l'Union du centre, sur des problèmes graves qui concernent l'ensemble de l'opinion publique.

M. Didier Chouat. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. Dans quel pétrin sommes-nous plongés aujourd'hui par l'imprévoyance des uns et la négligence des autres ! Dans quelle situation inextricable avons-nous mis notre pays, terre des droits de l'homme et du citoyen ?

Dès lors, il faut savoir - et ce sera la première réflexion de notre groupe - que la stratégie, la méthodologie que nous utiliserons et les objectifs que nous nous assignerons seront déterminants pour la reprise en main d'une situation intolérable et, à bien des égards, explosive.

Quelles stratégies ? Les choses doivent être claires, monsieur le Premier ministre. Ou bien, parce qu'on n'a pas de politique, on continue à faire écho aux thèses de l'extrême droite en attaquant à tout bout de champ ses leaders et ses idées. Ou bien, et c'est la voie que vous propose l'Union du centre, nous sommes capables de faire une analyse aussi fine et objective que possible de la réalité et de proposer des remèdes appropriés.

Car nous avons, au cours de ces dernières années, perdu un temps précieux en confondant le symptôme et la maladie. Le symptôme, c'est la montée des idées d'extrême droite. La maladie, c'est la situation d'exclusion dans laquelle se trouvent un nombre de plus en plus grand de nos concitoyens, c'est cette société inégalitaire qui se construit sous nos yeux. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

N'en doutons pas, mes chers collègues, l'exclusion est le problème de fond qu'il nous faudra avoir le courage de traiter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Gouzes. Pas avec des charters à la Pasqua !

M. Jean-Paul Virapoullé. Non, mes chers amis, ne polémiquez pas, sinon je vais dresser la liste de vos fautes et celle des nôtres ! Après, on pourra peser le papier pour comparer. Mais ce n'est pas ainsi qu'on sortira la France de la situation dans laquelle elle se trouve ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Gérard Gouzes. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. Le phénomène d'exclusion concerne assurément les étrangers, mais aussi les beurs et les harkis, et maintenant un nombre de plus en plus important de Français d'origine continentale.

Nous pensons sincèrement, mes chers collègues, que l'intolérance et le racisme sont des phénomènes qui s'expliquent davantage par des raisons sociologiques que par des raisons ethniques. Certes, il convient - et nous devons le faire sans concession - de dénoncer et de combattre, chaque fois que cela est nécessaire, les justifications idéologiques du racisme et de l'antisémitisme en rétablissant la réalité historique, en développant les valeurs de la mémoire et le sentiment d'appartenance à une grande nation. Il demeure cependant que c'est toujours en période de crise et de montée du chômage que le racisme et l'exclusion se renforcent.

Exclusion à l'école, exclusion en matière de logement, exclusion au niveau de la formation et de l'emploi : tels sont les trois grands fléaux que nous devons combattre.

Ne soyons pas hypocrites ! Imaginons ce que pensent ces pères et ces mères de famille qui, le matin, voient leurs enfants partir pour l'école, avec peu ou pas de chances de réussir, parce qu'il y a un sureffectif dans la classe, parce qu'il manque des maîtres, parce que les enfants qui maîtrisent mal le français sont trop nombreux dans la classe et que l'instituteur - n'ayons pas peur de la vérité - n'a pas les moyens de lutter contre cette hétérogénéité. A un moment donné, ces parents commencent à douter des institutions de la République.

M. Francis Delattre. C'est vrai !

M. Jean-Paul Virapoullé. Prenons maintenant le problème du logement. Pensez-vous que lorsqu'on habite des ghettos, des banlieues ou des quartiers insalubres de certaines grandes villes, on puisse encore croire à l'égalité des Français et des citoyens devant la loi ? Certainement pas !

M. Jean-Pierre Brard. Qui les a faits, ces ghettos ?

M. Jean-Paul Virapoullé. Peu importe : nous tous, si ça vous fait plaisir ! Mais ils sont là, ces ghettos et ces logements insalubres. Devant un tel problème, le seul remède est de manifester une réelle cohésion nationale.

Quand les gens subissent une telle exclusion dans leurs conditions de logement, ils se mettent à douter des lois et finissent par exprimer leurs propres lois.

Lorsqu'on est condamné au chômage ou au sous-emploi, on ne fait plus le distinguo entre ces travailleurs étrangers auxquels la France a fait appel, qui sont en situation régulière et qui produisent une part non négligeable de la richesse nationale, et ceux qui pénètrent sur notre sol au travers de frontières devenues des passoires. Si je voulais faire un procès d'intention, je dirais que c'est depuis 1981, mais c'est volontairement que je ne le dis pas ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*) Ces clandestins, qui finissent par être exploités par des patrons ayant peu de conscience professionnelle, posent un réel problème social et un problème humain qu'on ne peut pas écarter.

Comment sortir de cette situation inextricable ? Il nous faut exprimer, monsieur le Premier ministre, une volonté politique cohérente, soutenue et sans faille. Nous ne nous laisserons pas attraper par des mots ou des promesses, ni nous, ni l'opinion publique française, qui est lassée par les discours. Nous devons répondre par des solutions concrètes.

Le rapport de la mission parlementaire a envisagé la création d'un secrétariat d'Etat aux immigrés. Cette solution ne nous agrége pas, car nous craignons qu'elle ne pousse encore davantage vers l'isolement cette population en difficulté.

D'autres ont proposé une charte minimale. Nous ne pensons pas non plus que ce soit la solution. Un consensus mou ne suffira pas à régler le problème de l'immigration. Il faut soit une charte globale, soit une loi d'orientation. Mais, en tout état de cause, il faut une réponse solennelle, cohérente et volontariste du Parlement et du Gouvernement à l'attente de l'opinion publique française. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Pour faire quoi ?

On dit qu'il faut maîtriser les flux migratoires. Mes origines paysannes me conduisent à dire qu'il faut expliquer les mots car ils cachent des intentions, parfois saines, parfois malsaines. Il faut arrêter l'immigration en France, régulariser la situation de ceux pour qui c'est possible et renvoyer chez eux ceux qui ne peuvent pas être en situation régulière de façon à calmer l'inquiétude de l'opinion publique française, inquiétude qui est justifiée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Il faut doter les autorités de l'Etat, aussi bien les ministères que les préfetures, de moyens significatifs pour assurer les contrôles nécessaires et la gestion de ce dossier difficile : moyens en hommes, moyens techniques, moyens financiers.

Dans le passé, nous n'avons cessé de légiférer sur ce dossier, sans aucune efficacité. Tout laxisme a eu pour conséquence un appel à une nouvelle immigration. A chaque fois

que l'Etat a été défaillant sur le sujet, on a vu les affamés du tiers monde arriver à nos frontières parce qu'ils ont appris par un copain qu'il y avait une combine pour entrer sur le territoire national. A leur place, on ferait pareil. Mais, eu égard à ceux dont nous avons la charge, nous devons faire preuve d'un peu plus d'autorité et d'un peu plus de cohérence.

Nous devons également, comme l'ont souligné tous ceux qui m'ont précédé à cette tribune, arrêter d'agiter le chiffon rouge du vote des étrangers. Qui peut mesurer aujourd'hui le mal que cela a fait à la cohésion nationale ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Les étrangers ne vous ont pas demandé le droit de vote, mes chers collègues ! Je ne veux pas donner de leçons mais, devant la mission d'information, certaines associations d'immigrés ont reconnu que le vote serait un remède pire que le mal. Arrêtons donc nos petits comptes électoraux et disons que cela ne correspond pas à la volonté nationale et que, pour voter, il faut être français. On ne vexerait personne et on aurait au moins des idées claires face à une politique cohérente. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française.*)

J'habite à La Réunion, donc pas loin de l'Afrique et, comme vous, je sais ce qui s'y passe. Je crois, monsieur le Premier ministre, que le moment est venu pour la France, qui a aidé l'Europe de l'Est à se démocratiser, qui a lutté contre l'apartheid en Afrique du Sud - et nous nous réjouissons ô combien ! des premières avancées -, d'aider l'Afrique à se démocratiser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Les contributions nationales que nous versons, on pourrait presque les verser en Suisse ! Cela aurait le même effet ! Vous lisez les journaux comme moi ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est une vérité ! Pourquoi ne pas faire preuve de courage ? Il vaudrait mieux perdre quelques parts de marché pendant un certain temps. Si l'on veut la démocratie à l'Est, si on est contre l'apartheid en Afrique du Sud, on doit être contre les régimes de potentats locaux dans certains pays d'Afrique ! (*Exclamations sur bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Foccart !

M. Michel Sapin. Le parti unique, c'est Chirac qui en a parlé !

Les contributions nationales doivent aller aux peuples souverains, en Afrique comme ailleurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Car si on ne résout pas ce problème de la faillite du tiers monde, on n'empêchera pas la tension qui existe à nos frontières !

Il y a aussi le problème du logement, dont je dirai un mot, monsieur le Premier ministre. Nous aurons l'occasion d'en discuter autour de la table ronde.

Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt ! Tous les gestionnaires de C.I.L., de H.L.M., de la Caisse des dépôts, etc. font la même analyse. Il y a un problème d'aménagement du territoire, avec des bassins d'emplois très prospères, ce qui entraîne une migration interne et un manque cruel de logements sociaux.

C'est sur ce point que l'opinion française vous attend, monsieur le Premier ministre : quelle politique de logement social le Gouvernement va-t-il développer pour éradiquer ces véritables ghettos ? Il faut plus de logements sociaux, mieux répartis et mieux adaptés à la capacité contributive des familles. La loi que nous avons votée en faveur du logement des défavorisés ne répond pas à cet impératif ! Vous allez donner quelques moyens au privé pour aller vers le secteur social. Vous allez donner aux préfets les moyens d'affecter des logements à des gens défavorisés, immigrés ou français, mais, sans logements supplémentaires, je ne vois pas comment ils vont exercer ce pouvoir ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Gouzes. Il faut faire des logements à Neuilly !

M. Jean-Paul Virapoullé. Ce qu'il faut, c'est qu'il y ait plus de logements. Sinon, vous pourrez faire toutes les tables rondes que nous voudrez, vous n'aurez pas résolu le problème de la lutte contre l'exclusion et le racisme dans nos villes. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mme Yvette Roudy. C'est ce que dit le rapport !

M. Jean-Paul Virapoullé. Enfin, mes chers collègues, je suis, comme l'ensemble de mon groupe et comme l'ensemble des élus de la nation qui siègent dans cet hémicycle, très attaché aux valeurs de l'école de la République et je suis sûr que nous avons tous souffert de la voir trébucher sur un voile.

Pourquoi avons-nous trébuché ? Parce que l'école, en dépit d'une loi d'orientation très positive sur certains points, n'a pas encore aujourd'hui les moyens de généraliser un système capable de traiter des problèmes complexes, hétérogènes que rencontrent les populations défavorisées.

Faisons donc de l'école le creuset de l'égalité des chances, grâce à des moyens humains et financiers accrus et non le point de départ d'un processus d'exclusion !

M. Gérard Gouzes. Parlez de l'école publique et laïque !

M. Jean-Paul Virapoullé. De l'école publique laïque et de l'école privée parce que la France est une et diversifiée et que cela rend finalement service à l'ensemble de la communauté ! Moi, je ne parle pas que d'une seule école ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Mes chers amis, nous vivons à une époque où le monde bouge. Regardez ce qui se passe en Europe de l'Est ! Personne ici n'aurait parié sur ce qui se passe aujourd'hui ! Mais nous, je ne sais par quelle frilosité, nous sommes attachés à des dogmes. On nous a dit à un moment donné : ni privatisation, ni nationalisation. Depuis on est campé sur ce dogme ! Or, monsieur le Premier ministre, sans trop déséquilibrer le budget de l'Etat, vous devriez trouver des moyens financiers considérables pour le logement, pour une école de la République plus égalitaire, pour désenclaver tous les ghettos. Il faudra renoncer à ce dogme et lui préférer celui de « ni racisme, ni exclusion » qui est le credo de notre mouvement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Monsieur le Premier ministre, nous avons conscience de la difficulté de la tâche. S'il y avait un remède miracle, quelqu'un l'aurait trouvé ! Mais ce n'est pas une raison pour se croiser les bras, pour se rejeter les responsabilités d'un banc à l'autre de l'Assemblée, pour dire que cela nécessite des moyens tellement considérables qu'il faut donner du temps au temps. C'est une formule que je ne comprends pas ! On a perdu tellement de temps, le problème atteint une gravité telle que le coût de l'échec de cette opération d'intégration, nous a dit le rapporteur, serait plus important que celui des mesures nécessaires à la mobilisation d'actions concertées sur le logement, l'école et l'insertion professionnelle.

Alors, de deux choses l'une. Ou nous nous réunissons dans les jours qui viennent - et nous y sommes prêts - pour travailler et décider de remèdes concrets dans une loi d'orientation ou dans une charte globale et cohérente, ou le Gouvernement ne dégage pas les moyens nécessaires. Nous aurons débattu certes, nous aurons exprimé nos idées, mais nous n'aurons pas sorti la France du guépier où elle se trouve.

La diversité et l'unité de la France appellent une grande politique. Nous vous y convions ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Gouzes. Venez à Matignon !

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous étions quelques dizaines à Lille, vendredi soir, pour assister au spectacle de la troupe « Dans la rue, la danse ».

Cette troupe est composée d'adolescents de sept nationalités, maghrébines, espagnols, italiens entre autres, venant des quartiers les plus défavorisés de Roubaix et Tourcoing. Elle ne peut survivre qu'avec l'appui de la région, de la mairie de Roubaix et de la direction de la jeunesse et des sports.

« Dans la rue, la danse », quel beau nom ! Le spectacle était remarquable par la qualité, le bonheur de vivre, la spontanéité.

Après le spectacle, ces jeunes nous ont dit leur joie, mais aussi leurs angoisses et leurs craintes. La blessure quand ils entendent en montant en scène : « Tiens ! voilà des bougnoules ! » Et leur formidable revanche quand ils se font acclamer au finale.

Se donner les moyens d'une grande politique d'intégration, c'est d'abord se mobiliser avec rigueur contre toutes les formes du racisme au quotidien, celui qui se nourrit des difficultés de la vie, des médiocrités du logement, de l'environnement, et, insidieusement, s'affirme par le rejet de celui qui est différent, le bougnoule aujourd'hui, en 1930 le polak, le rital. En 1920, les préfets considéraient les Polonais comme inassimilables.

Gringoire dénonçait périodiquement à la même époque les Slaves, les Napolitains, et non pas les Marocains, les Tunisiens ou les Sénégalais car on allait avoir besoin d'eux pour aller au feu. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Quand l'autre est indiscernable, il faut trouver par l'histoire, la religion, la prétendue menace de l'intérêt commun, ce qui peut fonder la différence. On passe ainsi insidieusement du racisme à l'antisémitisme.

Les slogans ignobles viennent ensuite justifier ces rejets. On entend à la télévision ou ailleurs des phrases insultantes comme « la vie n'est qu'exclusion » ou « le nouveau patriotisme, c'est le racisme ».

Et je regrette, messieurs de l'opposition, que vous n'ayez pas voté la loi contre le racisme sous prétexte qu'elle était présentée par le groupe communiste. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Claude Labbé. Ce n'est pas la raison !

M. Philippe Séguin. Vous savez pourquoi !

M. Patrick Davedjian. Elle est liberticide !

M. Jean Le Garrec. Vous savez très bien qu'il n'y avait dans cette loi aucune atteinte aux libertés. Elle ne faisait que reprendre les incriminations de la loi de 1972 votée à l'unanimité par notre assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Claude Labbé. La liberté de la presse, qu'est-ce que vous en faites ?

M. Jean Le Garrec. Notre président disait mercredi dernier : « L'antisémitisme, comme le racisme, se nourrit d'abord de l'ombre, du mensonge, de l'oubli ».

M. Jean-Luc Preel. Du socialisme !

M. Jean Le Garrec. « Lea combattre commence par rappeler la vérité. »

Il faut aujourd'hui que nous marquions un coup d'arrêt à la déformation du langage et de l'image, à l'utilisation des mots qui blessent.

Il faut mettre en valeur le travail énorme d'intégration réalisé par les associations, la réussite d'Isabelle Adjani, nommée aux Oscars, ou celle de Leïla Bouchera, spécialiste de droit international.

L'intégration ne peut réussir que si nous sortons du discours misérabiliste, sans nier les difficultés, et refusons l'approche uniquement répressive des problèmes.

Prenons conscience que nous débattons de femmes et d'hommes qui sont absents. Ils écoutent nos discours...

Mme Marie-France Stirbole. Les Français aussi !

M. Jean Le Garrec. ...ils peuvent parfois s'en inquiéter, alors qu'ils sont les acteurs essentiels d'un processus d'intégration auquel ils aspirent de toutes leurs forces, et vous le savez bien.

Monsieur le Premier ministre, dans une lettre du 12 mai adressée aux responsables politiques des partis républicains représentés à l'Assemblée nationale, vous dites votre volonté de maîtriser les flux migratoires, de définir une grande politique d'intégration et, si possible, d'élaborer une charte minimale.

Le groupe socialiste soutient fermement, sans aucune hésitation, votre démarche.

M. Gabriel Kasperoît. Ben voyons !

M. Jean Le Garrec. Le travail remarquable accompli par la commission présidée par M. Philippe Marchand doit aider et conforter cette recherche.

Une condition est indispensable, et je répéterai ce qu'a dit M. Virapoullé : l'intégration ne constitue pas un problème spécifique, mais doit s'inscrire de plus en plus dans une lutte globale contre toutes les exclusions. C'est une phrase clé, mais je sais, monsieur le Premier ministre, que vous êtes d'accord sur cette analyse.

Je ne vais pas reprendre les quarante et une propositions très clairement présentées par notre rapporteur. Les membres du groupe socialiste insisteront dans la suite du débat sur tel ou tel aspect, M. Guy Bêche sur la politique du logement, Mme Roudy ou Mme Cacheux sur la situation des femmes, les « immigrés de l'intérieur », selon la très belle expression de M. Hannoun.

Quitte à ce que se produise un effet répétitif, j'insisterai plus particulièrement sur tout ce qui relève de la vie au quotidien : le logement, l'école, l'accueil, les relations avec l'administration.

Concernant l'école, toute une série de propositions montrent bien que nous faisons de l'éducation nationale non seulement la priorité du Gouvernement, mais le facteur essentiel et le premier lieu de l'intégration.

J'insiste particulièrement sur une phrase clé du rapport de M. Marchand : il faut que la présence des immigrés cesse d'être assimilée à une dégradation de l'enseignement.

A partir d'une expérience du terrain que nous avons tous et d'une analyse des difficultés scolaires, je crois que M. Marchand a raison quand il se demande si la notion de Z.E.P. ne doit pas être abandonnée ou redéfinie de manière à ne plus faire directement référence à la population étrangère.

J'aurais aimé que l'on évoque également les problèmes difficiles que connaissent de nombreux jeunes d'origine étrangère qui recherchent un emploi, y compris les surdiplômés.

Le logement, il est vrai, demeure la question centrale. Cela nécessite, monsieur le Premier ministre, une augmentation considérable des moyens. De nombreux maires ont fait vite, il y a vingt ans, avec un grand courage, pour répondre à des besoins urgents. Il ne faut pas oublier les bidonvilles de Nanterre ! « Banlieues 89 » a fait la carte des lieux d'exclusion. M. Dauge connaît parfaitement la situation. Il suffit d'ailleurs de voir toutes ces « barres » alignées le long de l'autoroute du Nord, dans le bruit de la circulation, pour bien mesurer à quel point les difficultés au quotidien peuvent devenir vite insurmontables.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'une simple action sociale, ni même d'une réhabilitation convenable. Il faut arriver à inverser la situation. Ce n'est pas par hasard si presque le quart des quarante et une propositions concernent le logement.

A ce sujet, il est dommage que la loi très importante de M. Besson sur la mise en œuvre du droit au logement n'ait pas été adoptée plus largement. Ce texte s'inscrit très clairement dans le processus de lutte contre toutes les formes d'exclusion. Il concerne 400 000 sans abri et 2 millions de mal logés. Il ne suffit pas, comme le fait M. Juppé, de faire le constat des difficultés. Il faut avoir le courage et les moyens d'une politique volontaire. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) C'est fondamental.

M. Claude Labbé. Nous avons des solutions !

M. Hubert Felco. Cela fait dix ans que vous êtes au pouvoir. Qu'avez-vous fait ?

M. Jean Le Garrec. Concernant la maîtrise des flux migratoires, je ne reviens pas sur ce que Philippe Marchand a écrit dans son rapport et sur ce que vous avez dit vous-même, monsieur le Premier ministre.

Le débat que nous avons eu hier après-midi à propos de l'O.F.P.R.A. montre clairement la volonté de renforcer les dispositifs pour aller vers une plus grande efficacité. Nul ne peut en douter. Mais cette efficacité ne passe pas seulement par des mesures policières ; elle passe aussi par la lutte contre les causes profondes de l'immigration clandestine.

A ce propos, j'aimerais que, sur tous les bancs, on parle plus nettement des filières clandestines, de ces ateliers que nous connaissons tous...

M. Daniel Vaillant. Tout à fait !

M. Jean Le Garrec. ... du véritable trafic d'hommes auquel ils donnent lieu et qu'il est bien difficile de saisir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Posons ces problèmes, et nous arriverons à maîtriser la situation.

M. Jean-Marc Neame. Qu'attendez-vous ? Il y a dix ans que vous êtes au pouvoir !

M. Jean Le Garrec. Monsieur le Premier ministre, la politique d'intégration se construit chaque jour. Elle nécessite assurément des moyens supplémentaires, une continuité des politiques, une mobilisation des élus à tous les niveaux, mais elle demande aussi du temps, beaucoup de temps pour que tombent les barrières et les fausses idées.

M. Jean-Luc Proel. Dix ans, ça suffit !

M. Jean Le Garrec. Rappelons-nous ce que l'on disait des Polonais des années trente ou du remarquable livre de M. Cavanna, *Les Ritals*, et voyons ce qu'il en est aujourd'hui.

Sur l'ensemble de ces mesures, pourquoi ne pas envisager une loi de programmation qui permettrait de bien mesurer les moyens, les besoins et les orientations ?

M. Rudy Salles. Dépêchez-vous ! Il y a dix ans que nous attendons !

M. Albert Brochard. Et le coût ?

M. Jean Le Garrec. Pour autant, monsieur le Premier ministre, si nous sommes d'accord sur la recherche d'une mobilisation générale et l'élaboration d'une plate-forme minimale concernant l'intégration, faut-il faire semblant d'être d'accord sur l'ensemble des problèmes ? Certainement pas. Il serait hypocrite, mensonger et par là détestable de gommer nos divergences.

Le parti socialiste a le devoir d'affirmer, et il le fait, ses valeurs et la lecture qu'il fait de l'histoire et de notre avenir. Nous ne serons efficaces que si nous sommes capables de poursuivre le débat dans le respect de chacun et de mener en même temps des actions communes. Cela n'est pas contradictoire.

La France, vieille terre d'accueil, s'est construite autour d'un grand mouvement migratoire, mouvement vaste, profond, fait d'apports successifs, qui concerne presque chacun d'entre nous. Vous avez eu raison, monsieur le Premier ministre, de rappeler qu'un Français sur trois possède un bisain ou un trisaïeul d'origine étrangère. De tous temps, la France s'est enrichie de ces apports extérieurs. L'immigration a contribué au développement économique, elle a compensé le déficit démographique. Elle a, ne l'oublions pas, en payant de son sang, participé à la défense nationale. Je l'ai déjà dit à cette tribune lors du débat sur le racisme.

Dans les années soixante, nous avons fait venir parfois presque 200 000 personnes par an pour alimenter la machine économique. Plutôt que d'investir, le choix était d'importer une main-d'œuvre jeune, courageuse et mal payée. Nous étions quelques-uns à dénoncer dans ces années les risques de cette politique à courte vue, sans vision d'avenir, et le prix qu'il nous faudrait payer à terme. J'ai eu ainsi entre les mains des documents de grandes entreprises passant commande à des « rabatteurs » de travailleurs venant du Portugal ou d'Algérie.

Les représentants des communautés étrangères vivant en France ont des devoirs envers la République et ses valeurs, mais nous avons aussi des devoirs envers eux, il ne faudrait pas l'oublier. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Concernant les prestations sociales, nous considérons que les communautés étrangères, sous réserve d'une condition de régularité de séjour, devraient pouvoir bénéficier des mesures de droit commun dans les mêmes conditions que les nationaux. Cela est le cas pour les prestations d'assurance, cela doit devenir la règle pour les prestations de solidarité financées par le budget. Il n'existe aucune raison pour que demeurent ces discriminations. Comme le fait remarquer le rapport de Philippe Marchand « cette situation est contestée de longue date par des juristes, des représentants de communautés étrangères qui font valoir que les immigrés résidant en France y acquittent leurs impôts ».

L'archevêque de Cambrai, Mgr Delaporte, président de la commission épiscopale des migrations, affirme dans un livre qui vient de paraître : « Il n'est pas moralement justifiable, en matière de droits sociaux, de créer ainsi une sous-catégorie de travailleurs déjà bien souvent pénalisée au niveau des salaires. »

Voilà un deuxième point sur lequel nous affirmons clairement nos valeurs.

Concernant le code de la nationalité, je ne reprendrai que ce qui a été écrit par le Président de la République dans la *Lettre à tous les Français*.

M. Rudy Salles. Encore ? C'est vraiment la Bible !

M. Jean Le Garrec. « Depuis des siècles, les enfants qui naissent en France de parents étrangers sont Français. C'est ce que l'on nomme le droit du sol. Je crois que, seul, le régime de Vichy, sous l'occupation allemande, a manqué à ce droit. Georges Pompidou, qui fut le dernier à retoucher le code de la nationalité, l'a respecté. Les enfants d'immigrés nés en France peuvent, à dix-huit ans, opter pour la nationalité de leurs parents. Mais ils n'ont aucun geste à faire pour devenir Français. Ils le sont. Pourquoi changer cela ? La France s'en est bien portée jusqu'ici. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette position est parfaitement claire, et elle n'est pas contradictoire avec le souci que nous avons de rendre sur le plan administratif les procédures de naturalisation plus souples et plus faciles. Il y a là une démarche d'accès à la société française, aux droits civiques dans leur totalité, qui nous apparaît fondamentale et qui, en aucun cas, ne doit être opposée au code de la nationalité que nous voulons.

Concernant le problème dont on a beaucoup parlé, y compris cet après-midi, du droit de vote aux élections municipales pour les membres de communautés étrangères en situation régulière, je m'étonne toujours qu'il soulève des passions si fortes.

M. Jean-Claude Lefort. Moi, je m'étonne toujours qu'on y renonce !

M. Jean Le Garrec. Les chiffres sont clairs : dans les quatre années à venir, environ la moitié des communautés étrangères résidant sur notre territoire, les communautés espagnole et portugaise, auront probablement le droit de vote aux élections municipales, et cela se fera sans aucune difficulté. Je ne vois donc pas pourquoi certains protestent avec une telle énergie contre un droit que nous devons obligatoirement, un jour ou l'autre, élargir. C'est là une position de bon sens. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Rudy Salles. C'est noté !

M. Jean-Claude Lefort. Faisons-le ! *One man, one vote !*

M. Jean Le Garrec. Je crois - et sur ce point, monsieur le Premier ministre, ma position sera nuancée par rapport à la vôtre - que ce droit serait un puissant facteur d'intégration, et qu'il ne doit pas seulement être l'aboutissement du processus d'intégration. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Rudy Salles. C'est clair !

M. Jean Le Garrec. Si nous devons mesurer les difficultés, nous ne devons pas pour autant nier ce qui est pour nous une valeur fondamentale.

Les immigrés paient leurs impôts, utilisent les services collectifs, partagent la vie communale. La plupart d'entre eux sont installés définitivement chez nous. Ils vivent plus que personne les difficultés au quotidien - transport, logement, école. Pourquoi s'indigner lorsque l'on souhaite qu'ils participent à la vie de la commune, qu'ils puissent s'exprimer et, pourquoi pas, éventuellement infléchir la politique communale ?

M. Jacques Meadau-Arus. Donnez-leur la nationalité française ! Il n'y aura plus de problème !

M. Jean Le Garrec. Ce droit demeure un des objectifs du parti socialiste. Nous l'avons toujours mis en perspective. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Mme Marie-France Stirbois. Vous avez besoin de nouveaux électeurs !

M. Jacques Masdou-Arus. Ce n'est pas cela l'intégration !

M. Jean-Claude Lefort. C'est comme l'horizon, plus on avance, plus il recule.

M. Jean Le Garrec. L'opinion publique, c'est vrai, est majoritairement réticente, même si l'hostilité n'est pas aussi forte que certains veulent bien le dire. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et de Mme Stirbois.*)

Voyez ! vous vous enflamez immédiatement. Pourquoi tant de cris d'indignation ? (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) L'histoire vous donnera tort. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*) Vous êtes en retard sur tout. Écoutez au moins ce que nous avons à dire. (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. Monsieur Le Garrec, veuillez penser à conclure, en essayant d'être écouté !

M. Jean Le Garrec. Je termine, monsieur le président.

Maintenant, il nous faut convaincre. Multiplions les initiatives ! Parlons-en, monsieur le Premier ministre !

M. Jean-Claude Lefort. Commencez tout de suite.

M. Charles Ehrmann. C'est le discours que vous teniez il y a un mois !

M. Jean Le Garrec. Vous et moi, monsieur le Premier ministre, sommes depuis des années partisans de la pédagogie politique, et nous l'avons pratiquée en notre temps. (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Encore faut-il avoir les moyens politiques de faire aboutir l'indispensable réforme de la Constitution. Nous ne les avons pas aujourd'hui. Cela ne relève pas que de notre seule responsabilité.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Proposez un référendum !

M. Jean Le Garrec. Les difficultés existent. Nous en prenons la mesure, et cela n'est pas nouveau. Pourquoi parler de changement, d'une autre politique ?

M. Jean-Claude Lefort. De recul !

M. Jean Le Garrec. Nous faisons un pari, celui de l'intelligence et de la raison ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Pierre Perroti della Rocca. Vous avez perdu !

M. Jean Le Garrec. Je regrette, mes chers collègues, que le mot « intelligence » vous fasse sursauter ! (*Protestations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Rudy Salles. Plus d'humilité !

M. Jean Le Garrec. Oui, nous faisons le pari de l'intelligence et de la raison...

M. Charles Ehrmann. Vous l'avez déjà dit !

M. Jean Le Garrec. ... et nous sommes persuadés que l'histoire nous donnera raison et que ce qui est difficile aujourd'hui le sera moins demain.

M. Rudy Salles. L'histoire, elle vous a déjà donné tort !

Mme Marie-France Stirbois. Voyez Drexel !

M. Jean Le Garrec. A nous, monsieur le Premier ministre, de convaincre ! Cela n'est pas contradictoire, mais complémentaire, j'oserai dire dialectique, avec l'appui que nous vous apportons sans réserve et fermement...

M. Franck Borotra. Il n'est pas sorti de l'auberge !

M. Jean Le Garrec. ... pour la recherche d'un accord plus large sur une plate-forme de mesures précises concernant l'intégration.

M. Jean-Claude Lefort. Il faut le faire ici et maintenant !

M. Jean Le Garrec. Ce pari, nous l'engageons totalement, dans l'intérêt des communautés étrangères vivant sur notre territoire, dans l'intérêt et pour l'image même de notre pays, pour le respect de notre histoire, avec ses ombres et ses lumières.

Mes chers collègues, nous avons tendance, au parti socialiste, à considérer comme beaucoup plus importantes les lumières que les ombres que d'autres évoquent trop souvent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Ce débat, monsieur le Premier ministre, depuis longtemps et souvent demandé, enfin obtenu, est d'une nature toute particulière.

De cela nous étions convaincus, car l'immigration est au cœur de l'antagonisme existant entre majorité et opposition, et très nettement depuis plus de dix ans. Mais, au-delà de l'enjeu politique, et cela est beaucoup plus important, l'immigration est devenue la blessure de la société française.

Blessure, le mot n'est pas exagéré.

Blessure, parce que les déséquilibres et les tensions dans les régions de France les plus concernées par une immigration massive ont dépassé le seuil critique.

Blessure, parce que les Français constatent, avec toujours plus d'amertume, que les pouvoirs publics persévèrent dans l'échec. (« Très bien ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Blessure, parce que les plus hautes autorités de l'Etat, loin de rechercher l'apaisement des passions, des impatiences et des désespoirs, ont vu dans l'immigration un levier politique. Le projet, souvent évoqué par le Président de la République, de reconnaître le droit de vote aux étrangers relevait à cet égard d'une stratégie savante, de la provocation même, dont les effets se sont avérés destructeurs. (*Applaudissements sur les bancs Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Et dans les pays où cela existe ?

M. Daniel Colin. En disant cela, nous n'en soulignons que davantage le poids des responsabilités à venir qui sont les nôtres, si nous voulons rétablir la concorde et la sérénité dans ce pays.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Daniel Colin. Si le Gouvernement souhaite réellement répondre aux questions et aux préoccupations des Français, il doit impérativement saisir la chance que lui offre ce débat.

Il doit le faire à un moment où notre pays traverse une épreuve difficile et dangereuse. Épreuve des familles et de la communauté juive de France, épreuve morale pour toute la France, qui ne se reconnaît pas dans les exactions commises, sans doute approuvées seulement par une infime minorité d'adversaires invétérés de la démocratie.

Dans cette épreuve, les Français, parce que l'essentiel est en jeu, retrouvent spontanément leur unité. Cette unité, dans la condamnation des manifestations de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme, vous souhaiteriez, monsieur le Premier ministre, qu'elle apparaisse à propos du débat sur l'immigration et, je crois le deviner, qu'elle soutienne moralement et politiquement l'action de votre gouvernement.

Je comprends votre souci. Mais je me permets de vous dire sans plus attendre que le chemin qui mène au consensus, dans cette assemblée comme dans le pays, ne se fera pas uniquement par des mots et des paroles dites « verbales » et sous le coup d'une émotion générale !

C'est une vraie politique de l'immigration, claire, cohérente, responsable qui serait la condition de notre approbation aux mesures que prendrait le Gouvernement.

M. Charles Millon. Très bien !

Bien évidemment, cette politique, c'est pour nous une autre politique que celle que le parti socialiste applique et préconise depuis près de dix ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Cette véritable politique pourrait, peut-être, sortir de ce débat, à une condition toutefois : que vous écoutiez l'opposition,...

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Jean-Claude Lefort. Il l'écoute trop !

M. Daniel Colln. ... à condition, monsieur le Premier ministre, que vous la respectiez enfin, après avoir retardé de plusieurs mois la discussion qu'elle vous demandait avec insistance. C'est pour nous toute la signification de ce débat.

Nous attendons, bien sûr, que vous nous présentiez un bilan de l'action du Gouvernement et nous sommes prêts, en toute honnêteté, à considérer avec attention et à approuver celles des mesures arrêtées et annoncées qui iraient dans le bon sens.

Mais ce que nous attendons surtout de ce débat, c'est qu'il offre l'occasion au Gouvernement de présenter un programme d'action à la hauteur des difficultés que nous connaissons.

M. Pierre Mazeaud. Il n'en a pas. Il n'a qu'une charte minimale !

M. Daniel Colln. Un programme d'action qui aille au-delà des mesures administratives et réglementaires déjà arrêtées, et dont nous prévoyons que l'impact sur le terrain, tant pour la maîtrise des flux migratoires que pour l'intégration des étrangers en situation régulière, sera limité, et peut-être moins que cela.

M. Daniel Colln. Ce programme, si vous avez vraiment le souci de l'appliquer avec un large soutien et une large compréhension des Français, si vous voulez vraiment lui donner la portée et l'efficacité nécessaires, devrait s'inspirer des principes définis par l'opposition lors de ses États généraux de Villepinte.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Daniel Colln. Rien ne serait pire, dans la situation qui est la nôtre aujourd'hui, que ce débat se réduise à une juxtaposition d'interventions où le Gouvernement confirmerait la permanence d'orientation vouées à l'échec et annoncerait l'adoption de correctifs mineurs, destinés à rassurer ou à camoufler les véritables problèmes.

Que le Gouvernement prenne enfin ses responsabilités. L'intérêt de ce débat réside dans les conclusions qu'il en tirera.

A défaut d'engager sa responsabilité sur son programme,...

M. Alain Calmat. Il ne le peut pas !

M. Daniel Colln. ... qu'il s'engage au moins à écouter et à agir. À écouter pour mieux agir !

Monsieur le Premier ministre, le premier reproche que nous vous ferons, c'est d'avoir beaucoup trop longtemps attendu, non seulement pour agir, mais aussi pour parler.

Nous avons constaté avec regret que votre déclaration de politique générale du mois de juin 1988 ne comportait aucun engagement sur la politique d'immigration.

Choix conscient ou inconscient, vous nous l'expliquerez peut-être. Mais c'était pour le moins prendre beaucoup de distance par rapport à la vie quotidienne des Français dont vous avez déclaré vouloir vous préoccuper. Et c'était en tout cas révélateur de votre embarras pour une question exigeant, c'est évident, du courage politique.

Vous avez aussi beaucoup attendu pour parler un langage plus vrai. Vous êtes venu à cette tribune, en juin 1989, défendre la loi Joxe sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Vous nous avez fait la leçon sur ce que devait être une politique de l'immigration et vous avez répondu aux craintes qu'exprimaient les députés de l'opposition en citant Montesquieu.

M. Pierre Mazeaud. C'était une très mauvaise leçon !

M. Daniel Colln. Magnifique citation d'ailleurs ! Mais, monsieur le Premier ministre, si nous savons, comme tous ici, qu'il vaut mieux avoir de bonnes références, nous savons également que l'on ne gouverne pas avec des citations, aussi bonnes soient-elles !

Et vous l'avez constaté vous-même quand, à l'automne 1989, les réalités vous ont rappelé à l'ordre.

Vous avez été surpris par le choc que représentait l'irruption de l'intégrisme islamique dans nos écoles.

Vous avez été surpris d'entendre le président de l'Office des migrations internationales annoncer, dans un journal fort lu au Parlement, que le flux d'entrée d'étrangers en France, loin de décroître, reprenait un courant ascendant.

Vous avez été surpris par les manifestations d'exaspération des Français. Vous avez été ébranlé avec vos amis par la montée des tensions qui ont contribué à créer le climat malsain dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui.

Mais, en décembre 1989, vous avez changé de ton, en admettant que « la France ne pouvait pas héberger toute la misère du monde ». Et, comme beaucoup de retard avait été pris, vous avez mobilisé en catastrophe les ministères et les administrations pour concevoir une politique plus substantielle, plus effective que celle, évanescence, oratoire, incantatoire et nébuleuse, dont vous vous êtes contenté pendant près d'un an et demi.

Pendant ce temps, monsieur le Premier ministre, l'opposition, qui ne partageait pas votre optimisme, l'opposition, qui, lorsqu'elle était aux affaires, avait eu le courage de traiter les véritables priorités, l'opposition, qui est à l'écoute des Français et qui est informée par eux des abus, de la permanence de l'immigration clandestine, des difficultés infinies que représentent pour nos compatriotes et leurs enfants l'existence et surtout l'extension des ghettos dans les quartiers de nos grandes villes, l'opposition a pris ses responsabilités, et a rappelé, lors de ses États généraux à Villepinte, ce que pouvait être une politique responsable de l'immigration, tournant le dos à la démagogie, refusant le laxisme organisé par le comportement, l'état d'esprit, les décisions et les lois de la gauche réunie.

Très rapidement, à la suite de nos propositions aux Français, vous nous avez proposé d'engager un dialogue. Ce dialogue, nous l'avons accepté dans son principe.

La décision du parti socialiste de mettre entre parenthèses la proposition de réforme tendant à donner le droit de vote aux étrangers pour les élections locales est de nature à faciliter le dialogue, à condition que vous vous ralliez véritablement à cette décision et qu'elle n'ait pas un caractère purement conjoncturel.

Ce dialogue, nous y participerons, si nous sommes convaincus qu'il est de nature à débloquer et à améliorer concrètement une situation qui n'est pas brillante. Et c'est bien le moins que l'on puisse dire !

Monsieur le Premier ministre, nous voulons bien saluer l'ébauche du réalisme qui se dessine au parti socialiste. Mais que de temps perdu et que de gâchis pour en arriver à une politique si frileuse, si hésitante ! Ce sont en effet incohérences et ruptures qui se sont succédées depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, et qui se sont malheureusement répétées à votre retour aux affaires.

L'immigration, nous le savons, est un problème difficile. Il est difficile pour tous les pays développés, que ce soit en Amérique ou en Europe. Nos richesses, notre consommation, notre liberté exercent une fascination toujours plus forte sur des populations qui souffrent de la misère, de l'inorganisation et souvent de l'oppression. Le développement des échanges, l'intensité de la circulation internationale, les moyens de transports modernes, la porosité des frontières des pays libres font qu'une pression s'exerce en permanence sur nous.

L'immigration est un problème difficile pour tout Gouvernement qui doit sans cesse adapter les instruments juridiques, administratifs et sociaux à des situations toujours mouvantes.

Mais au lieu de prendre la mesure de ces difficultés, vous avez succombé à la démagogie du « bon sentiment », de la dite « bonne conscience », et à la pression de groupes professionnels qui, pour être respectables, ne représentent pas toujours l'intérêt général.

La gauche a commis trois erreurs majeures ...

M. Alain Calmat. Seulement ?

M. Daniel Colln. J'ai dit « majeures » !

La première a été de démanteler systématiquement les instruments de la politique mise en place par vos prédécesseurs. En 1981, vous avez balayé la loi Barre-Bonnet,...

M. Marc Dolez. On a bien fait !

M. Daniel Colln. ... vous avez supprimé les mesures Stoléru concernant l'aide au retour, et vous avez, en régularisant les clandestins, créé un formidable appel d'air.

M. Henri Emmanuelli. Vous travaillez pour Le Pen !

M. Daniel Colln. Comme de bien entendu, à votre retour aux affaires, en 1988, vous avez recommencé. Les lois Joxe ont remplacé la loi de Charles Pasqua. La continuité de l'ac-

tion gouvernementale dont vous vous réclamez aujourd'hui, monsieur Rocard, vous et vos amis, vous avez été les premiers à la transgresser.

La deuxième erreur a été de plaquer sur l'immigration un manichéisme et une simplification idéologiques dépourvus de sens : tout s'est passé comme si les immigrés remplaçaient dans l'idéologie socialiste le « prolétaire introuvable ». (*Rires sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Malheureusement, il y en a toujours !

M. Daniel Collin. Et de ce fait, toute mesure contraignante, qu'il s'agisse de l'expulsion, du non-renouvellement des titres de séjour ou du refus d'asile, ne pouvait être, pour vos amis, qu'une manifestation d'un arbitraire administratif, dangereux pour les libertés fondamentales !

La troisième erreur relève de l'éthique politique. C'est la plus grave et la plus condamnable à nos yeux. Le parti socialiste et le Président de la République ont mêlé les problèmes de l'immigration, problèmes majeurs pour le pays, et les calculs politiques vulgaires et dévastateurs.

M. Hubert Falco. Très juste !

M. Daniel Collin. Tout cela a été pratiqué dans le cadre d'une savante désinformation.

M. Henri Emmanuelli. Vous parlez en expert !

M. Daniel Collin. Vous avez pratiqué la politique de l'amalgame : préconiser la rigueur en matière d'immigration et expulser les clandestins ou les étrangers troublant l'ordre public, c'était, disiez-vous avant 1981 ou entre 1986 et 1988, tomber fatalement dans le racisme et l'exclusion !

Vous avez eu recours à la provocation : annoncer l'instauration du droit de vote aux étrangers aux élections municipales, quelle aubaine pour semer le désordre chez ses adversaires et encourager les extrêmes !

M. Rudy Salles. Voilà la vérité !

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Et en Hollande ?

M. Daniel Collin. Et où vous a donc conduit ce jeu dangereux ? A une perte de crédibilité et au recul de ces derniers jours. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Vous avez joué les apprentis sorciers. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Henri Emmanuelli. C'est affligeant !

M. Daniel Collin. Vous avez éveillé des passions, suscité des colères et des divisions qui ne s'éteindront pas de sitôt. Vous reculez, parce que les Français s'insurgent devant tant d'inconscience et de cynisme mêlés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Mais le mal est fait et le consensus qui existait parmi les Français en 1981 sur ce sujet, vous l'avez détruit. Nous ne le retrouverons pas aisément.

M. Rudy Salles. Oui, ils portent une lourde responsabilité !

M. Daniel Collin. Nous ne retrouverons certainement pas ce consensus, si vous vous en tenez aux mesures que vous annoncez et qui ont été préparées depuis la mise en place du secrétariat général à l'intégration.

Nous vous le disons tout net, monsieur le Premier ministre, vous faites une erreur de diagnostic et, de ce fait, les mesures qui constituent votre politique sont très en deçà de ce qu'il convient d'entreprendre.

M. Rudy Salles. C'est une mauvaise politique !

M. Daniel Collin. Votre diagnostic n'est pas le bon. Vous sous-estimez l'effet des déséquilibres qui parcourent le monde. En 1950, le Maghreb comptait 22 millions d'habitants ; aujourd'hui, il en a 54 millions. Il en comptera 72 millions en l'an 2000 et 100 millions en l'an 2020. Cette explosion démographique, s'observe également sur le reste du continent africain et en Asie.

Au-delà de cette explosion démographique et de ses conséquences sur le niveau de vie et l'état sanitaire des populations, les tensions politiques, économiques, religieuses et culturelles s'aggravent tous les jours.

L'Algérie est aujourd'hui une poudrière, et la montée de l'intégrisme islamique y est de nature à encourager les départs vers l'Europe du Sud et surtout vers la France.

Vous vous trompez aussi sur le problème des flux migratoires. Vous prenez certes en considération le renforcement nécessaire du contrôle des frontières - encore qu'une réflexion plus sérieuse vous démontrerait l'énormité de la tâche - mais vous vous refusez à agir sur les facteurs qui ont un effet d'appel sur de nouveaux immigrants : l'accès facile au système de protection sociale (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Henri Emmanuelli. Nous y voilà !

M. Daniel Collin. ... l'accès au marché du travail, la législation généreuse du droit de séjour...

M. Alain Calmat. A la recherche d'un électorat perdu !

M. Daniel Collin. ... avec leur cortège inévitable d'excès qui malmènent la patience et la sérénité de nos compatriotes.

M. Guy Bêche. Vous feriez bien d'être serein, vous !

M. Daniel Collin. Vous vous refusez de voir que des procédures d'introduction légales continuent d'alimenter des flux que la société française, que nos cités, que nos quartiers ne peuvent plus supporter.

Je me permets, à cet égard, de citer ce qu'a dit devant les membres de la mission sur l'intégration, notre ancien collègue Michel Hannoun : « il vient un moment où il faut savoir dire stop... Le regroupement familial est un puits sans fond. Le regroupement familial donne lieu à des abus multiples : il s'applique à des familles polygamiques ; il s'étend aux cousins, aux parents éloignés... »

Tout cela crée des problèmes redoutables pour les communes, précisément au niveau du logement et de l'école.

Et de manière impavide, le Gouvernement, comme M. Marchand, considère qu'il ne faut rien changer aux règles en vigueur. Cette position n'est pas défendable. Je dirai même qu'elle est irresponsable !

J'en profite d'ailleurs pour signaler à M. Marchand - il n'est pas là, mais j'espère qu'on lui fera connaître la teneur de mes propos - que, tout à l'heure, il n'a pas dit la vérité en indiquant qu'un consensus avait présidé aux conclusions de la mission d'information.

Monsieur le Premier ministre, afin de faire une mise au point sur ce sujet, je vais vous lire une déclaration des membres de mon groupe appartenant à la mission d'information sur l'intégration des immigrés, car cette déclaration n'a pas eu tout le retentissement nécessaire : « Le président de la mission d'information sur l'intégration, M. Marchand, a laissé entendre dans sa conférence de presse qu'un consensus s'était instauré sur les quarante et une propositions de la mission. Rien n'est plus faux. Nous ne sommes d'accord ni sur le postulat du rapport qui déclare qu'il n'y a pas plus d'immigrés aujourd'hui que dans les années 1930 ni sur le contenu de la politique d'intégration, qui, pour le parti socialiste, implique que chaque immigré est encouragé à garder sa culture propre. Nous souhaitons rappeler que les caractéristiques de l'immigration ont changé et qu'une intégration réelle implique le respect des valeurs de la société française et l'assimilation de sa culture. » Quant au droit de vote pour les étrangers, je vous ai déjà dit ce que nous en pensions.

Cette déclaration est signée par M. Pascal Clément, vice-président de la mission d'information sur l'intégration des immigrés, M. Alain Griotteray, M. Arthur Paecht et M. Pierre-André Wiltzer, c'est-à-dire par les quatre membres de notre groupe qui ont participé aux travaux de cette mission. Je tenais tout de même à ce que cette mise au point soit prise en considération. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Il faudrait aller chercher M. Marchand. Le rapporteur devrait être présent. Il doit donner une conférence de presse dans les couloirs !

M. Daniel Collin. Monsieur le Premier ministre, vous vous trompez sur la gravité du mal.

Tout dans votre démarche annonce le classicisme administratif de l'inspecteur des finances ! Le Gouvernement annonce le triptyque habituel : contrôle des frontières, inté-

gration, aide au développement. On relance ainsi toutes les actions appliquées depuis des années, et dont les effets sont des plus limités.

Et pendant ce temps, des communes, des cités, des quartiers sont dans des situations de détresse dramatiques, tandis que toutes les charges et tous les handicaps retombent sur les plus modestes, qui sont eux au contact de cette population immigrée. Et c'est aux plus modestes de nos compatriotes que l'on demande de faire l'effort d'intégration !

Voilà pourquoi, monsieur le Premier ministre, le catalogue des mesures que vous avez diffusé avant la table ronde de Matignon nous paraît décevant.

Il contient certes quelques mesures intéressantes et positives, comme l'exécution effective des arrêtés de reconduite à la frontière ou comme le renforcement des moyens de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides pour réduire les délais d'instruction des demandes d'asile par exemple, mais l'essentiel n'y est pas. C'est-à-dire qu'il ne comporte pas les décisions énergiques, voire exceptionnelles, que l'on attend pour répondre à une situation justement exceptionnelle.

Vous ne proposez rien pour réformer les lois Joxe dont le bilan d'application n'est pas satisfaisant.

Vous ne proposez rien sur le regroupement familial.

Vous opposez un refus de principe à un réexamen des conditions dans lesquelles les prestations sociales sont accordées aux étrangers.

Vous ne posez pas non plus les vrais problèmes de l'harmonisation des politiques d'immigration dans le cadre de la Communauté économique européenne.

Même sur le chapitre de l'aide au développement qui inspire si souvent le lyrisme socialiste, le Gouvernement innove peu. Comme si l'évolution des Etats africains en général et maghrébins en particulier ne devait pas l'inciter à revoir le niveau de notre aide et l'organisation de celle-ci.

L'opposition et le groupe U.D.F. proposent à la France une alternative crédible et raisonnable.

Sans revenir sur toutes les mesures que nous préconisons, je me permettrai d'insister sur quelques-unes d'entre elles.

Au titre de la maîtrise des flux migratoires, il nous paraît impératif d'agir sur les regroupements familiaux. A titre personnel, je suggère qu'un moratoire soit prononcé pour une durée de trois ans avant que ce droit puisse à nouveau être exercé dans des conditions beaucoup plus restrictives qu'à l'heure actuelle. Le regroupement familial devrait être réservé aux seuls immigrés titulaires d'une carte de long séjour.

Le regroupement familial devra à l'évidence exclure les familles polygamiques et les liens de parenté éloignés. L'immigration ne doit pas remettre en cause les principes essentiels de notre droit civil.

M. Rudy Salles. Evidemment !

M. Daniel Collin. Concernant la législation sur les conditions d'entrée et de séjour, il faut abroger les lois Joxe et en revenir aux principes définis par la loi Barre-Bonnet de 1980...

M. Alain Grotteray. Très bien !

M. Daniel Collin. ... qui donnait des moyens efficaces de lutte contre l'immigration irrégulière. Depuis 1981, toute notre législation se caractérise par des procédures lourdes qui témoignent d'une méfiance constante à l'égard de l'administration et qui gênent l'action de l'Etat.

En deux ans, le nombre des demandeurs d'asile a plus que doublé : moins de 30 000 en 1987, plus de 70 000 en 1989. Ce droit, reconnu par la convention de Genève en 1951, fait l'objet d'un détournement quasi systématique.

M. François Grussenmeyer. Très juste !

M. Daniel Collin. La très grande majorité des dossiers - 90 p. 100 - déposés à l'office français de protection des réfugiés et apatrides s'avère injustifiée, ces demandes n'étant qu'un prétexte pour bénéficier des avantages sociaux et de ceux liés au droit du travail.

La durée d'instruction des dossiers de demande, actuellement de trois ans, constitue un facteur aggravant du phénomène. Pour remédier à cette situation il faudrait, bien sûr, modifier le décret d'application de la convention de Genève et abroger la circulaire, dite Fabius, de 1985, qui, par son laxisme, favorise ces abus. Il faudrait également réduire les

délais d'instruction des dossiers par une amélioration des moyens de l'office français de protection des réfugiés et apatrides. Il faudrait supprimer le droit automatique au travail et le remplacer par une aide temporaire allouée pendant le délai d'instruction du dossier.

Les visas touristiques et l'hébergement temporaire des familles des immigrés travaillant en France ne font pas, actuellement, l'objet d'un contrôle suffisant et permettent de nombreux détournements. Un contrôle *a posteriori* efficace doit être organisé, avec la rigueur nécessaire.

Le séjour des étudiants étrangers en France devrait obéir à des règles plus strictes. Leur titre de séjour devrait être renouvelé annuellement, en tenant compte de la sanction universitaire que représente, en particulier, la réussite aux examens !

Nous ne sommes pas sans connaître l'importance de la tâche mais il nous faudra, pour réussir, tarir toutes les filières clandestines de l'immigration. Cette volonté politique nécessaire exigera la négociation d'accords ou de conventions avec les pays d'origine des clandestins.

Nous savons aussi que ces questions se poseront en termes nouveaux du fait de la suppression des frontières internes de la Communauté économique européenne. Il nous faudra donc trouver une harmonisation nécessaire pour les conditions d'entrée, pour les conditions de séjour, pour les refoulements, les expulsions, les extraditions ainsi que pour les politiques sociales, dont nous allons parler, et les modes d'attribution de la nationalité.

Il nous faudra contrôler les frontières extérieures de la Communauté économique européenne. Ne nous berçons cependant pas d'illusions ; la carence probable des contrôles extérieurs entraînera sans doute la création de véritables contrôles internes.

Il nous faudra obtenir un fonctionnement plus transparent et rigoureux de notre système de protection sociale. De manière générale, la France ne saurait adopter sans risque des règles systématiquement plus généreuses que chez ses partenaires de la Communauté économique européenne.

M. Umberto Battist. C'est faux !

M. Daniel Collin. L'harmonisation des règles appliquées à l'étranger et des textes en vigueur devra être systématiquement recherchée.

Une autre mesure à remettre sur le métier, monsieur le Premier ministre, sera celle de l'aide au retour. L'aide au retour constitue l'un des éléments pour répondre au défi de l'immigration. Elle est l'alternative de la politique d'intégration dès lors qu'elle résulte d'un libre choix.

L'aide au retour serait alors une chance pour les immigrés et leur pays d'origine, qui bénéficieraient d'hommes et de femmes formés et entreprenants.

Nous ajouterons que l'expulsion de tous les étrangers qui troublent l'ordre public nous paraît normale...

M. François Grussenmeyer. Très bien !

M. Daniel Collin. ... et que les restrictions prévues par la loi devraient être supprimées.

M. Jean-Louis Gosduff et M. Rudy Salles. Très bien !

M. Daniel Collin. Le complément indispensable à une politique cohérente de l'immigration est une politique active et volontariste de l'intégration.

L'intégration ne pourra réussir que si elle suit des voies résolument nouvelles. Elle implique une politique résolue et ferme en matière d'éducation, de logement, d'action sociale, et l'affirmation des libertés religieuses compatibles avec la laïcité de la République.

M. Henri Emmanuelli. Attention aux matraques !

M. Daniel Collin. Elle devra trouver son aboutissement, pour ceux qui le désirent, dans l'acquisition de la nationalité.

Mais nous insisterons sur un point qui nous paraît essentiel : l'intégration doit se faire aux conditions de la France.

Les enfants des familles immigrées doivent apprendre à l'école la langue, la culture, l'histoire, les traditions, les valeurs française et la solidarité nationale.

M. Henri Emmanuelli. La joie par le travail !

M. Daniel Collin. L'enseignement des langues et cultures des pays d'origine dispensé selon des modalités dépassées, doit être supprimé.

L'école devra donc être le premier outil de l'intégration. Il faudra renforcer l'enseignement de la langue française pour les jeunes étrangers. Il faudra aussi développer le dispositif d'aide pédagogique et le soutien scolaire dans les écoles recevant un fort pourcentage d'enfants d'origine étrangère.

M. Julien Dray. Alors, votez les crédits correspondants !

M. Daniel Collin. En matière d'habitat, il conviendra de lutter contre les ghettos. Cela devra se faire dans un souci de solidarité et d'équilibre entre les collectivités locales et dans les collectivités locales...

M. Jean Tardito. Paroles, paroles !

M. Daniel Collin. ... afin de parvenir à une répartition plus harmonieuse des familles immigrées et prêtes à l'intégration.

La liberté religieuse devra s'exercer dans le cadre de la République...

M. Didier Chouat. De dix heures à midi !

M. Daniel Collin. La France est une République laïque, démocratique et sociale, mais elle assume une histoire marquée par la tradition judéo-chrétienne.

M. Gérard Gouzes. Toutes les religions dans toutes les écoles !

M. Daniel Collin. L'attachement de nos concitoyens à cette histoire implique que le développement d'autres croyances et leurs manifestations extérieures ne blessent ni leur sensibilité ni leur foi.

M. Henri Emmanuelli. Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Jean Arenal et M. Jean Tardito. C'est scandaleux !

M. Daniel Collin. Nous ne pouvons aborder ici, et au fond, le difficile problème des rapports entre l'islam et la communauté nationale. Il est cependant important que nous nous penchions sur un problème délicat et terriblement spécifique, qui est malheureusement abandonné, caché, oublié et dont je vais maintenant parler. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. le président. Mon cher collègue, vous devez absolument conclure : il est dix-neuf heures vingt-huit et je vais lever la séance à dix-neuf heures trente.

M. Alain Calmat. Il y a la conférence des présidents !

M. Daniel Collin. Une chose nous paraît cependant évidente : ce n'est pas aux pouvoirs publics d'organiser l'islam. C'est aux musulmans qui prendront, qui obtiendront la nationalité française, de s'adapter aux lois et aux mœurs de notre pays.

Monsieur le Premier ministre, il convient de réformer le code de la nationalité dans le sens des conclusions de la commission Long, ainsi que le fait la proposition de loi de notre collègue Pierre Mazeaud. La nationalité doit être demandée, elle ne doit plus être accordée automatiquement ; cela nous paraît une évidence.

Et puisque le temps qui m'est imparti est épuisé...

M. Jean Tardito. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Daniel Collin. ... je dirai que la loi en France doit être la même pour tous et que le code civil s'applique à tous. (*« Concluez » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Je fais remarquer que M. Marchand était inscrit pour une demi-heure mais qu'il a parlé cinquante-cinq minutes et qu'on l'a laissé aller au bout de son propos !

M. Marc Doiez et M. Alain Calmat. Il est rapporteur !

M. Didier Chouat. Il a tenu des propos intéressants, lui !

M. Daniel Collin. Il ne peut être question d'introduire des législations extérieures contraires à l'ordre public français. Le droit de vote doit rester un droit indissociablement lié à la citoyenneté française, et cela nous le répétons, nous le répéterons, nous le répétons encore.

L'immigration est, nous l'avons dit, le produit de la misère, de la pauvreté, de l'oppression. Pour en réduire l'ampleur durablement, la seule voie envisageable est celle de l'implantation et de la consolidation des mécanismes de l'économie de marché dans les pays considérés. Et nous devons dire que nous n'aiderons plus n'importe quel régime politique.

M. Henri Emmanuelli. Vous devriez parler en uniforme !

M. Daniel Collin. Voilà, monsieur le Premier ministre, et développés en trop peu de temps alors qu'il s'agit d'un enjeu grave, quelques éléments d'une politique ambitieuse, mais raisonnable et cohérente. Celle-ci, pour être mise en œuvre, implique un contenu législatif.

Pour sa part, le groupe U.D.F. mettra en forme des propositions de loi concernant les réformes qu'il juge les plus urgentes et les plus nécessaires : sur la réforme du code de la nationalité, sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, sur les procédures appliquées aux demandeurs d'asile, sur le regroupement familial, sur les conditions et les délais d'accès aux prestations sociales en vue de réduire les fraudes et les abus.

Nous attendons que le Gouvernement prenne l'initiative de soumettre au Parlement les textes de loi qui correspondent aux priorités que je viens d'évoquer. Leur examen conjoint avec les propositions de l'opposition donnerait un contenu réel au dialogue entre majorité et opposition.

M. Henri Emmanuelli. Avec vous, ça m'étonnerait !

M. Daniel Collin. Cette démarche législative serait l'occasion d'un autre débat parlementaire, d'un vrai débat, où le Parlement serait amené à décider en fixant de nouvelles règles, où le Gouvernement serait conduit à engager clairement sa responsabilité.

M. Alain Calmat. C'est cela, qui nous préoccupe.

M. Daniel Collin. De la sorte, vous montreriez que vous avez la volonté d'apporter des réponses au problème de l'immigration.

Il serait sinon possible de croire que ces débats, comme vos tables rondes et commissions, ne sont qu'exutoires et faux-fuyants.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Daniel Collin. Vous porteriez alors devant le pays comme devant l'histoire une immense responsabilité. S'il en est encore temps, ne désespérez pas davantage nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat sur l'immigration et l'intégration.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER